# THÔNES
Cœur des Vallées

## FINANCES
BUDGET GLOBAL 2024

## VOIRIE, MOBILITÉ ET AMÉNAGEMENT
THÔNES, UN TERRITOIRE CYCLABLE QUI RAYONNE
UN POINT SUR LES CHANTIERS

## ENVIRONNEMENT
3 ACTIONS POUR DIMINUER NOTRE CONSOMMATION...
PROPRETÉ URBAINE : L'AFFAIRE DE TOUS
BEAUREGARD : THÔNES SUR UN PLATEAU

BULLETIN MUNICIPAL
JUILLET 2024 - N°61

www.mairie-thones.fr
Application Maires & Citoyens

# EDITO

## Monsieur le maire
## Pierre Bibollet

### UN BUDGET COMMUNAL 2024 AMBITIEUX ET RESPONSABLE

Chaque année la gestion communale apporte son lot de défis et d'opportunités. Au cours du premier trimestre l'exercice budgétaire, en particulier, dicte le cours de nos actions et de nos projets pour le bien-être de tous les habitants.

Le Budget Primitif 2024 voté le 21 mars dernier constitue le socle financier sur lequel s'appuient nos ambitions pour l'année à venir en anticipant les suivantes.

Pour cette année, nous bénéficions d'une assise financière satisfaisante grâce, notamment, à la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget principal constaté fin 2023 (1,45 millions €) et d'un niveau élevé (5,1 millions €) de subventions. L'excédent vient soutenir nos projets et limiter le recours à l'emprunt à 1,5 million € cette année pour financer nos investissements.

Face aux contraintes budgétaires et aux annonces de l'État visant à faire participer les collectivités pour réduire le déficit national, la vigilance est de mise dans l'exécution de ce budget primitif 2024. Nous devons assurer un suivi accru de nos dépenses et recettes mais aussi des fluctuations économiques qui exigent une réactivité constante de la part de nos services et élus, afin de respecter les objectifs que l'on s'est fixés.

Dans un contexte marqué par des hausses significatives sur les charges générales nous avons dû optimiser nos dépenses de fonctionnement. Malgré ces défis, nous maintenons et créons des services essentiels à la vie de notre communauté tout en veillant à contenir la masse salariale à des niveaux maîtrisés.

Devant ces défis financiers auxquels nous sommes confrontés, le conseil municipal a pris la décision de ne pas augmenter le taux des taxes foncières et de majorer de 60% la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette décision de ne pas faire supporter aux seuls propriétaires la charge de fonctionnement est un choix réfléchi et nécessaire pour assurer la pérennité des services municipaux tout en préservant le pouvoir d'achat des habitants.

En conjuguant équité fiscale et maintien de la qualité des services publics locaux, nous affirmons notre engagement envers le bien-être et le dynamisme de notre commune.

En parallèle, nous maintenons notre soutien aux associations locales, conscients de leur rôle majeur dans la dynamique sociale, culturelle et sportive de notre commune.

Le budget 2024 traduit également notre engagement à investir dans des projets structurants pour l'avenir de la commune et du territoire communautaire. Qu'il s'agisse de la réalisation d'infrastructures indispensables (petite enfance, pôle d'échange multimodal, parkings, espaces verts, ...), de l'aménagement de voies en agglomération ou de cheminements sécurisés pour piétons et cycles, de réhabilitations thermiques, nous nous engageons à préserver et à développer notre patrimoine communal.

Ce budget, que je vous invite à découvrir dans les pages de ce bulletin municipal, incarne notre engagement envers une gestion responsable et équilibrée des finances communales.

Il est le reflet de nos valeurs, de nos priorités et de notre volonté de servir l'intérêt général. Ensemble, poursuivons notre route vers un avenir prospère et solidaire pour Thônes.

THÔNES
Cœur des Vallées

# BUDGET 2024

Pour tout savoir : page 4

### Budget prévisionnel de fonctionnement 2024

| | | |
|---|---|---|
| | BUDGET PRINCIPAL | 10 491 033 € |
| | EAU | 1 026 160 € |
| | ASSAINISSEMENT | 988 477 € |
| TOTAL | | 12 505 670 € |

### Budget prévisionnel d'investissement 2024

| | | |
|---|---|---|
| | BUDGET PRINCIPAL | 11 524 441 € |
| | EAU | 3 232 425 € |
| | ASSAINISSEMENT | 475 400 € |
| TOTAL | | 15 232 266 € |

FINANCES
Budget principal ..... 4
Les investissements ..... 6
Budgets annexes ..... 7

SERVICES GÉNÉRAUX & CITOYENNETÉ
Le permis de conduire dès 17 ans ..... 8
Stationnement abusif des vélos ..... 8
L'Espace Cœur des Vallées à votre service ..... 9
Fonds accessibilité ..... 9
Le CMJ à Paris ..... 10
La fresque murale de la salle des mariages ..... 11

ESPACES PUBLICS ET HABITAT
VOIRIE / MOBILITÉ / AMÉNAGEMENT
Thônes, un territoire cyclable qui rayonne ..... 12
Un point sur Les chantiers en cours et à venir ..... 14
ENVIRONNEMENT
3 actions pour diminuer notre consommation ..... 16
Valorisons nos déchets verts ..... 18
Propreté urbaine : l'affaire de tous ..... 19
Beauregard : Thônes sur un plateau ..... 20
HABITAT
Aides à la rénovation des logements ..... 21
1 toit 2 générations ..... 22

PETITE ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES
Brèves ..... 23

SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE
Découvrez Vélôpito ! ..... 25
Retour sur le Critérium du Dauphiné ..... 26
Passage du tour féminin : 17 et 18 août 2024 ..... 27
Brèves ..... 27
Portrait de sportif : Antoine Collomb-Patton ..... 28
Piscine municipale : bel été à tous ! ..... 29

TOURISME ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
L'office renouvelle la marque Qualité Tourisme ! ..... 30
Une nouvelle carte touristique ..... 30
Réseau des Plus Beaux Détours de France ..... 31
Le programme de l'été ..... 31

LIEN SOCIAL, SOLIDARITÉ & SÉNIORS
Brèves ..... 32
Le Café Daddy ..... 33

PATRIMOINE & HISTOIRE
L'autre fresque de la salle des mariages ..... 34
Toponymie : la rue Saint-Blaise ..... 34
Cérémonie du 80ème anniversaire des Glières ..... 35

ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES
Retour sur la Fête de la nature 2024 ..... 36
Service de broyage à domicile ..... 36
Navettes saisonnières ARAVIS Bus ..... 37
L'espace public numérique, un lieu ouvert à tous ..... 37

LE COIN DES ÉLUS ..... 38
ARRIVÉES & DÉPARTS ..... 39
Merci Jean-Paul ! ..... 39



Bulletin municipal
N°61 - Juillet 2024

**Direction de la publication :**
M. Pierre Bibollet
**Création graphique :**
Service Communication de la mairie de Thônes.
**Crédits photographiques :** Mairie et Office du Tourisme de Thônes, Écoles de Thônes, Services de l'État Français, Urska Batistic, Pixabay, Vecteezy, Flaticon, Freepik, Rapid Energy
**Impression :**
Imprimerie Digital Print, Thônes.
Imprimé sur papier 100% recyclé et fabriqué en France

# FINANCES

## QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET GLOBAL 2024

***Le budget prévisionnel a été élaboré dans un contexte financier de plus en plus difficile avec un environnement caractérisé au niveau national par :***

- ***Des incertitudes économiques qu'engendre une décélération de la croissance, une difficile sortie de l'inflation et une crise immobilière toujours active qui impacte les droits de mutation.***
- ***Des incertitudes très grandes quant à l'évolution des finances publiques avec un déficit de l'État qui se creuse d'année en année.***

### Pour redresser ses comptes, l'État a déjà annoncé que le recours à la contribution des collectivités territoriales est inévitable. Sous qu'elle forme ?

**Au-delà de ces contraintes il y a lieu de tenir compte :**

- de la dynamique des charges de personnel
- du poids des subventions aux associations et au CCAS dans le budget de fonctionnement
- de l'enjeu patrimonial : entretien des routes et des bâtiments et accélération de la rénovation énergétique des bâtiments conduisant à une réflexion sur l'optimisation du patrimoine (cessions)
- des projets communaux avec un ajustement du plan pluriannuel des investissements et prise en compte de l'impact des nouveaux équipements sur les charges de fonctionnement

### Pour l'année 2024 les budgets prévisionnels, votés lors de la séance du 21 mars s'établissent ainsi :

| BUDGET | PRINCIPAL | EAU | ASSAINISSEMENT | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| Fonctionnement | 10 491 033 € | 1 026 160 € | 988 477 € | 12 505 670 € |
| Investissement | 11 524 441 € | 3 232 425 € | 475 400 € | 15 232 266 € |
| TOTAL | 22 015 474 € | 4 258 585 € | 1 463 877 € | 27 737 936 € |

## LE BUDGET PRINCIPAL

### L'évolution de la fiscalité

- Les bases augmentent de +3.9 % par décision parlementaire dans la loi de finances.
- Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux et de majorer de 60 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

#### POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT...

... un effort est fait pour réduire l'effet ciseau qui consiste en un resserrement des recettes et des dépenses avec risque d'avoir un volume de dépenses supérieur au volume des recettes, et obligation d'augmenter les impôts pour équilibrer le budget ou de réduire les dépenses.

Par rapport au prévisionnel 2023 le prévisionnel de cette année fait apparaître une hausse :

- de + 2.96 % pour les recettes réelles
- de + 1.98 % pour les dépenses réelles

soit un ralentissement de l'effet ciseau sans dégager plus d'autofinancement.

#### DETTE

Le capital restant dû au 01/01/2024 est de 5 901 450 € (y compris emprunt de 4 millions réalisé sur fin 2022 et 2023).

L'annuité à rembourser en 2024 est de 604 886 € alors qu'elle était de 610 956 € en 2023 soit une baisse malgré les 4 millions d'emprunt.

Pour le budget 2024, il est prévu le recours à un emprunt de 1.5 million, probablement non réalisé sur l'année, compte tenu d'une bonne trésorerie à condition d'arriver à la gérer dans le temps.

#### CAF BRUTE (CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT) OU ÉPARGNE BRUTE

Correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles (expurgée des recettes de cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement . Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements





**A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice. L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été déduit le remboursement des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.**

L'évolution de la CAF brute de la commune sur 3 ans se présente ainsi : 1 323 k€ en 2022 pour baisser à 1 174 k€ en 2023 et prévue à 914 k€ en 2024.

D'où la nécessité d'augmenter la CAF Brute et donc de baisser les dépenses de fonctionnement pour limiter la durée de désendettement et garder un bon autofinancement des investissements.

#### DÉSENDETTEMENT

Ce ratio est important pour apprécier la santé financière d'une collectivité et se calcule par le rapport capital restant dû / CAF brute. Pour la commune il est de 5 ans en 2023 (le seuil d'alerte est situé à 10 ans et 12 ans).

#### CONCOURS DE L'ÉTAT (DOTATION – FPIC)

Les concours de l'État sont constitués principalement

En recettes de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est composée des éléments suivants :

- La dotation forfaitaire (DF) : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- La dotation de solidarité rurale (DSR) : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».

En dépenses du Fonds de Péréquation intercommunal estimé à 392 386 € pour 2024.

Le solde perçu par la commune a été de 320 000 € en 2021, 294 000 € en 2022 et 256 000 € en 2023 et est estimé à 220 400 € pour le budget 2024.

#### LES DROITS DE MUTATION

Ils sont à la baisse suite à la crise dans le domaine immobilier et aux difficultés de financement et d'obtention des prêts. Le montant était de 431 956 € en 2023 contre 551 000 € en 2022.

#### LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Elle sera à la baisse cette année suite au changement de régime de recouvrement à la fin des travaux, et non liée à la date de l'autorisation.

# LES INVESTISSEMENTS

| | |
|---|---|
| Excédent 2023 d'investissement reporté | 696 059. 83 € |
| Virement de la section fonctionnement (autofinancement) | 700 000. 00 € |
| Produit des cessions (vente foncier siège CCVT - SA MT BLANC) | 500 575. 00 € |
| Dotations et fonds divers (FCTVA, Taxe aménagement, ...) | 2 498 387. 39 € |
| Subventions d'investissement (Etat, Région, Département, ...) | 5 110 499. 00 € |
| Emprunt | 1 500 000. 00 € |
| Opérations d'ordre | 518 920. 37 € |

Pour l'année 2024 le budget global d'investissement (hors eau et assainissement) est important en se situant à un niveau de 11 524 441.59 € TTC et est financé de la façon suivante

Après remboursement du capital de la dette pour un montant de 412 917.76 €, les dépenses se répartissent de la façon suivante

| DÉPENSES | | | |
|---|---|---|---|
| | AMÉNAGEMENT ESPACE | 5 849 527 € | Tous travaux relatifs à la voirie, parking, mobilité |
| | BÂTIMENT | 1 053 453 € | Tous travaux de bâtiment |
| | ACQUISITION | 3 090 429 € | Foncier et immobilier (MSP et PARKING à l'Îlot Rousseau, PETITE ENFANCE, ancien EHPAD, ..) |
| | MATÉRIEL | 534 615 € | Tous matériels pour fonctionnement des services (école, administration, services techniques, ...) |
| | TRAVAUX DIVERS | 583 500 € | Petits travaux, études diverses, urbanisme |
| TOTAL | | 11 111 524 € | Il y a lieu d'ajouter le remboursement du capital de la dette |

| DÉPENSES PAR AFFECTATION - VOIR PAGE DE DROITE | | | |
|---|---|---|---|
| | VOIE | 3 370 794 € | Pôle échange multimodal, déviation Est, gros travaux sur voirie |
| | MOBILITÉ | 1 692 058 € | Voie verte du Fier (3° tranche) et solde autres tranches |
| | PARKING | 1 399 306 € | Parking Îlot Rousseau (pour partie), parking du Chamois |
| | ÉCOLE | 964 988 € | Travaux et matériel divers dans les écoles |
| | SANTE | 1 376 092 € | Maison de santé (acquisition des locaux pour partie) |
| | SPORT | 221 110 € | Travaux et matériel divers dans les équipements sportifs |
| | LOISIR | 402 330 € | Maison des associations, Espace Cœur des Vallées, ... |
| | ENERGIE | 369 414 € | Solarisation toiture Curiaz et reprise éclairage en LED bâtiments et extérieur |
| | CULTURE PATRIMOINE | 238 929 € | Musée, Écomusée, chapelle, orgue, CPMT |
| | ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 621 351 € | Matériel et logiciels divers |
| | ADMIN-SERVICES TECHNIQUES | 270 665 € | Matériel, véhicule, travaux divers |
| | AGRICULTURE | 24 784 € | Travaux sur chalets d'alpage |
| | URBANISME AMÉNAGEMENT | 159 703 € | Études diverses, modification du PLU |
| TOTAL | | 11 111 524 € | Il y a lieu d'ajouter le remboursement du capital de la dette |





# LE BUDGET ANNEXE EAU

***Depuis 2023 ce budget est séparé du budget assainissement et ne concerne donc que le fonctionnement et les investissements pour la production et la distribution de l'eau potable et la défense incendie.***

Pour l'année 2024 ce budget s'élève à 1 026 160 € pour le fonctionnement et 3 232 425 € pour les investissements, soit un total de 4 258 585 €.

Il est prévu divers travaux cette année et en particulier :

- La construction d'un nouveau réservoir à Chamossière (2 cuves de 550 m³)
- La constitution d'une provision pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le service des eaux et lancement des études
- Diverses interventions sur conduite pour remplacement, réparations, création de nouvelles
- L'achat de diverses fournitures et matériels

Il est à noter que par l'efficacité de notre service (rapidité à réparer les casses et fuites), nous avons un rendement excellent qui se situe à près de 85 % c'est-à-dire peu de perte entre la production et la livraison.

**Nous nous efforçons à ce que, dans la préparation de la procédure de transfert de la compétence prévue pour 2026, la qualité de notre service soit à minima maintenue.**

# LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

***Depuis 2023 ce budget est séparé du budget eau et ne concerne donc que le fonctionnement et les investissements pour la collecte et l'acheminement vers la station d'épuration des eaux usées.***

Pour l'année 2024 ce budget s'élève à 988 477 € pour le fonctionnement et 475 400 € pour les investissements, soit un total de 1 463 877 €.

Il est à noter que ce budget fait apparaître la collecte (recette) et la transmission (dépense) de la redevance assainissement pour le compte du syndicat et de l'agence de l'eau (près de 680 000 € au total).

En matière d'investissements, il est prévu divers achats de matériels, entretiens de canalisations et une pré étude d'extension vers Bellossier.

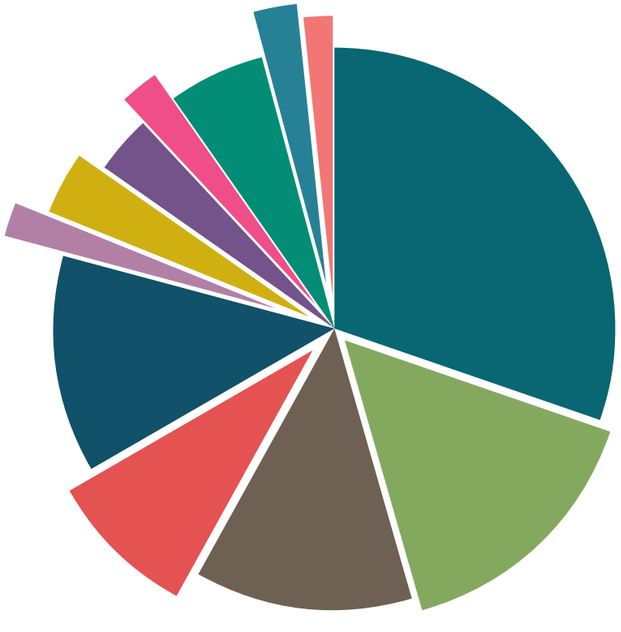

**Investissements**
Dépenses par affectation

Chantiers réseaux et réservoirs du Fételay

# SERVICES GÉNÉRAUX & citoyenneté

## LE PERMIS DE CONDUIRE DÈS 17 ANS !

### D'importants changements cette année

***Toutes les étapes liées à l'obtention du permis de conduire sont désormais centralisées sur la plateforme permisdeconduire.ants.gouv.fr, englobant la déclaration de perte ou de vol du permis de conduire, la consultation de l'avancement du dossier, ainsi que la vérification du solde de points, entre autres.***

Depuis janvier 2024, l'accès à l'examen du permis de conduire est ouvert dès l'âge de 17 ans en France. Cette initiative vise à faciliter la mobilité des jeunes, en particulier ceux résidant en zone rurale, pour renforcer leur accès à l'emploi.

Cette mesure s'applique de manière générale à tous les candidats au permis de conduire, qu'ils soient inscrits dans une auto-école traditionnelle ou qu'ils optent pour le passage en candidat libre. Dans le cas d'une inscription au code de la route via une auto-école en ligne, un numéro NEPH vous sera attribué par la plateforme même.

Les jeunes engagés dans l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), également connu sous le nom de conduite accompagnée, auront dorénavant la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès l'âge de 17 ans. Cette modification permettra à tous les candidats (conduite accompagnée ou non), de tirer parti de cette opportunité à partir de 2024, sans avoir à attendre la majorité pour conduire individuellement après la réussite de l'examen.

## STATIONNEMENT ABUSIF DES VÉLOS

### Pas plus d'une semaine en continu - Arrêté n°2024/117

***Suite aux abus et à des abandons de vélos au niveau des appuis positionnés sous le porche côté rue des Portiques, des mesures ont été prises.***

Il ne sera plus possible de laisser un vélo plus d'une semaine en continu sur ces emplacements, et par extension sur la voie publique ou ses dépendances.

Les cycles en infraction peuvent être enlevés par le prestataire en charge de la mise en fourrière des véhicules ou directement par les services municipaux, qu'ils soient attachés à un emplacement autorisé (parc de stationnement, arceaux...) ou à un point quelconque du domaine public (panneaux de signalisation, barrières, poteaux...). Dans l'hypothèse où un dispositif attacherait le cycle au domaine public (comme un cadenas), celui-ci pourra être sectionné par le prestataire ou, à défaut, les services municipaux.

Il en sera de même pour les épaves (cycles privés des éléments essentiels à leur utilisation normale et pour lesquels une réparation immédiate est impossible, à la suite de dégradations ou de vols).

**Les vélos identifiés en stationnement abusif par la Police municipale feront l'objet d'un avis agrafé au cadre afin de notifier l'enlèvement 48 heures avant l'opération.**

Les vélos qui sont retirés de la circulation sont conservés un mois dans un lieu de stockage. Passé ce délai, ils sont proposés à une association de reconditionnement ou recyclage telle l'Association Vélôpito. Selon l'état, ils peuvent faire l'objet d'une mise en décharge sans délais.

+ D'INFOS
VÉLÔPITO
POUR EN SAVOIR PLUS : PAGE 25





## L'ESPACE CŒUR DES VALLÉES À VOTRE SERVICE

***Très modulaire et organisé en deux plateaux indépendants, cet espace peut accueillir jusqu'à 900 personnes dans sa globalité, pour l'organisation de tous types de manifestations : spectacles, réunions d'entreprise, assemblées générales, soirées repas, expositions, séminaires, salons, galas, cocktails, etc...***

Vous êtes un particulier, une association ou un professionnel, et vous souhaitez réaliser un événement spécial, l'Espace Cœur des Vallées est là pour vous accueillir !

Les tarifs sont liés aux prestations demandée
ci-dessous, les tarifs de location pour l'ann
délibération n°2019/160 du 5 décembre 201
http://www.mairie-thones.fr/fr/salle-m
espace-coeur-vallees

**ATTENTE DÉLIB**

Cali en concert / 16 mars 2024

**De multiples configurations possibles**

**Espace Beauregard au 1er étage** (450 m²) : 400 personnes assises maximum en mode repas avec tables rectangulaires ou rondes, près de 400 assises également en mode "spectacle" (avec régie haute ou basse) ou "conférence", 38 stands de 5 m² / 52 de 4 m² / 20 de 8 m² en mode "salon".

**Espace Fier au RDC** (320 m²) : 320 personnes assises maximum en mode repas, 300 assises en mode "spectacle" ou "conférence", 23 stands de 4 m² à 8 m² en mode "salon".

**Espaces indépendants** : Hall Beauregard, Hall Fier, Bar du Fier, cuisines et loges.

N'hésitez pas à demander conseil à l'équipe, au 04 50 32 11 36.

## FONDS ACCESSIBILITÉ

### L'État vous aide à financer vos dépenses de mise en accessibilité jusqu'en 2028

**Pouvez-vous bénéficier de ce fonds ?**

**Oui, si vous êtes un établissement recevant du public (ERP) de 5e catégorie, sont concernés :**

- **les magasins de vente (type M dans la nomenclature sécurité incendie, soit les magasins de vente alimentaire, vestimentaire, bricolage, etc)**
- **les restaurants ou débits de boissons (type N dans la nomenclature sécurité incendie),**
- **les hôtels ou pensions de famille (type O),**
- **les établissements bancaires (type W).**

**Que pouvez-vous financer avec ce fonds ?**

- Des équipements de mise en accessibilité : rampe d'accès, sanitaire avec barre d'appui, chambres adaptées pour les personnes à mobilité réduite.
- Des travaux de mise en accessibilité : travaux d'installation d'une rampe d'accès, travaux pour agrandir la largeur des couloirs, pour supprimer une marche à l'entrée.
- Le diagnostic des conditions d'accessibilité de votre établissement. C'est-à-dire l'identification des actions de mise en accessibilité à mener, les dépenses d'ingénierie et d'assistance à maitrise d'ouvrage lors de l'accompagnement par un maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

**Pour bénéficier de l'aide, il est nécessaire de déposer un dossier de demande sur le site :**
**WWW.ECONOMIE.GOUV.FR/FONDS-ACCESSIBILITE**

**Quel est le montant de l'aide que vous pouvez obtenir ?**

- **L'État finance 50 % des dépenses engagées pour les équipements et les travaux de mise en accessibilité. Le montant maximum de l'aide versée est de 20 000 €.**
- **Et 50 % des dépenses engagées pour le diagnostic des conditions d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le montant maximum de l'aide versée est de 500 €.**

# LE CMJ *en visite à L'Assemblée nationale et à l'Ordre de la Libération*

***Le Conseil Municipal des Jeunes s'est rendu en aller-retour à Paris le mercredi 3 avril pour visiter deux hauts lieux symboliques distants de quelques centaines de mètres, en compagnie de 3 élus.***

Apres un départ d'Annecy à 5h29 par le premier TGV et une arrivée à l'heure à Paris Gare de Lyon, les 14 conseillers municipaux jeunes se sont rendus directement à l'Assemblée nationale. Pour certains d'entre eux, âgés de 11 à 14 ans, cette découverte de la capitale et de son métro fut une grande première.

Accueillis par **Antoine Armand,** député de leur circonscription, ils ont pu pendant une heure et demie de visite guidée, admirer les ors du palais Bourbon et mieux s'initier au fonctionnement de notre démocratie.

## Les impressions des jeunes élus

**Paul 14 ans, en classe de 4ème et maire du CMJ :**

*« Je n'ai pas de mots pour cette découverte de Paris : indescriptible ! Tout était magnifique, le musée très intéressant, le tombeau impressionnant, la cathédrale grandiose et merci à Emma pour la visite guidée passionnante ! ».*

**Agathe, 13 ans, maire-adjointe :**

*« Ce voyage était incroyable, c'est une opportunité qu'on a eu la chance d'avoir, merci à tous. »*

Les jeunes élus ont ensuite traversé sous un beau soleil de printemps l'esplanade des Invalides pour se rendre à l'Hôtel national et être accueillis à 14 heures au Musée de L'Ordre de la Libération. Une visite d'une heure et demie d'échanges de grande qualité leur a permis de mieux comprendre les différents parcours des combattants de la France libre et de la Résistance.

Ils se sont particulièrement attardés devant la vitrine des maquisards savoyards. Ils ont pu contempler les effets de Tom Morel, et se sont montrés très intéressés par la découverte de noms connus par eux sur l'affiche du CNR : « Savoyards ! »

Enfin Les jeunes conseillers ont pu mieux situer géographiquement Thônes parmi les autres communes grâce à la carte de l'ensemble des villes médaillées.

La visite s'est terminée par un incontournable salut au tombeau de l'Empereur et un temps de réflexion et d'admiration dans la cathédrale Saint-Louis.

*L'Assemblée nationale*

*L'Hôtel national des Invalides*

*Le tombeau de Napoléon*

**+ D'INFOS**
**SITE OFFICIEL**
**WWW.ORDREDELALIBERATION.FR**

**Dix-sept communes, dont Thônes, et la Nouvelle-Calédonie ont été décorées de la médaille de la Résistance française. Territoire, villes ou simples villages, tous ont pris une part importante à la Résistance et la plupart ont été marqués profondément par le combat mené contre l'occupant.**





# LA FRESQUE MURALE DE LA SALLE DES MARIAGES

## Un soin particulier dans le symbolisme et la mise en couleur

***Réalisée à la veille de la Seconde Guerre Mondiale, elle est signée du peintre d'origine moldave Samson Flexor, mort en 1971 à São Paulo au Brésil, après avoir été reconnu comme le fondateur de l'art abstrait dans le pays. Elle présente une synthèse particulièrement efficace de l'histoire de Thônes.***

La grande fresque est composée de trois parties.

La partie centrale (1), sur fond de montagnes, symbolise le passage de l'État de Savoie, (existant depuis le XIème siècle) aux deux départements français en 1860. Le blason de la croix de Savoie, nous plonge au cœur de la Maison de Savoie et de son Saint patron, Saint Maurice, représenté à droite par la croix chrétienne tréflée.

Saint Maurice, alias Mauricius, capitaine de légion romaine au IIIème siècle, s'était converti sous l'empire romain au christianisme et jamais ne renia sa foi.

La puissance de la Maison de Savoie se définit par la figure héraldique des "lacs d'Amour" (nœud en huit) dès 1382 sous Amédée VIII, devise apportée par l'ordre chevaleresque de la Très Sainte Annonciade et symbolisant la fidélité.

La devise de la République Française "Liberté, Égalité, Fraternité" s'inspirant des principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 vient se superposer sur la première pour montrer la continuité et l'enrichissement des valeurs qui ont forgé l'identité savoyarde au cours des siècles et le rattachement au XIXème à l'État Français.

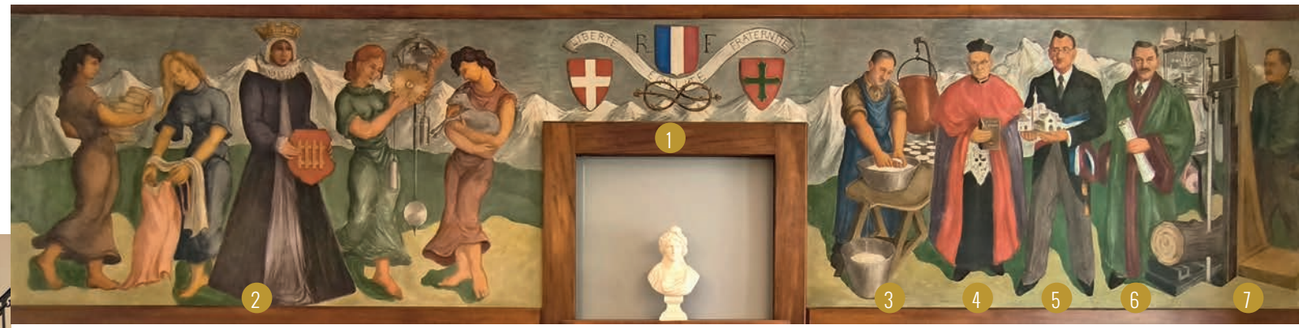


Le tableau de gauche (2) met en valeur 5 jeunes femmes représentant chacune allégoriquement une activité. Au milieu se dresse la figure symbolique de Thônes portant sur sa tête la couronne du Marquisat, titre donné à la ville en 1682 grâce au noble Jean de Valpergue, qui avait racheté les terres de Thônes à Victor Amédée II, duc de Savoie. Ce statut permettait entre autres, de rendre la justice, le banc du droit et un pilori en chêne étant érigés derrière l'église près des arcades ! La fraise autour du cou met en valeur le visage à perruque, qui renvoie au prestige de la ville. Cette femme fortement campée met en avant le blason avec la herse d'or sur fond de gueule, constituant les armoiries de la ville. Cette barrière symbolise la position centrale au carrefour des vallées du Nom et du Fier et marquait la limite avec les nobles des Clefs.

L'artiste représente le développement économique par une alternance de personnages en mouvement : activités agricoles (fabrication du fromage et élevage) et activités industrielles aujourd'hui disparues : bonneterie et ateliers d'horlogerie.

La partie droite de la fresque présente les personnages qui ont présidé aux destinées de Thônes. De gauche à droite, Auguste Thévenet (3), installé rue de la Tournette, négociant en fromages, qui crée en 1932, le syndicat des expéditeurs de véritables reblochons, qui deviendra le syndicat interprofessionnel du Reblochon (SIR) le 1er janvier 1987.

Le chanoine Pochat-Baron, professeur de philosophie et Supérieur du Collège Saint Joseph (4), rédige en 1925 une "Histoire de Thônes", qui fait toujours autorité aujourd'hui. Il est également à l'origine de la transformation esthétique de la façade de l'église Saint Maurice en 1882 .

D'origine allemande et naturalisé en 1903, l'industriel Louis Haase (5) a été maire de Thônes entre 1935 et 1953, et a joué un rôle déterminant pendant la Seconde Guerre Mondiale. Il est connu pour avoir eu la plus grande sollicitude envers les évacués de l'Est de la France, sous le joug allemand, puis envers les réfugiés juifs de ces régions. A l'origine de la création du cimetière militaire de Morette, il est érigé en 1991 au rang des Justes parmi les Nations, pour son apport personnel à la résistance anti-allemande.

Le Dr Alexandre Vinit (6) a exercé dans son cabinet sous les arcades, et a embrassé lui aussi la fonction de maire, de 1922 à 1929.

Pour finir, Eugène Fournier (7) et ses deux fils, Marcel et Paul, vont faire connaître Thônes dans le monde entier. L'atelier au hameau de "La Cour", dont les machines étaient encore actionnées par une installation hydraulique, va devenir dès 1943 une entreprise en SARL, s'orientant principalement vers la fabrication des buffets de cuisine. Puis, dès 1948, elle va fabriquer des cuisines par éléments diffusées sous le nom de MOBALPA (contraction de « Mobilier des Alpes ») . L'enseigne se déploie en franchises et en 1993, la salle de bain entre dans l'entreprise. Malgré un fort engagement pour un ancrage régional de l'emploi, le petit atelier d'Eugène s'est transformé en 310 magasins en France et à l'international.

**La salle abrite une seconde fresque de Samson Flexor qui vous est présentée en page 34.**

# VOIRIE, MOBILITÉ *& aménagement*

## THÔNES, UN TERRITOIRE CYCLABLE QUI RAYONNE

### Le vélo, un axe de développement majeur

***Avec son service de location de vélos longue durée proposé par la CCVT, ses pistes cyclables sécurisées qui desservent désormais la plupart des lieux de vie de notre commune, ses actions de formation « Savoir Rouler » mises en place dans les écoles, notre commune est devenue un acteur majeur de la mobilité.***

**512** le nombre d'arbres et d'arbustes plantés tout au long des voies vertes de notre commune afin de revégétaliser et d'embellir ces espaces. Un investissement qui favorise la biodiversité, réduit la pollution atmosphérique et limite les îlots de chaleur.

Thônes compte en effet 3,5 kilomètres d'itinéraires cyclables et près de 240 places de stationnement vélo, des chiffres qui témoignent de notre volonté d'apporter une alternative au tout voiture pour les déplacements du quotidien.

Mais il convient d'aller plus loin en soutenant toutes les initiatives privées et associatives en faveur des mobilités douces.

Ainsi la commune héberge depuis 1 an, au pied du bâtiment de la police municipale, l'association Vélôpito qui accueille et forme toute personne souhaitant réparer ou remettre à niveau son vélo, mais pas seulement (voir portrait page 25).

Désireuse de s'ouvrir aux expériences portées sur d'autres territoires, Thônes est maintenant membre de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) et adhérente de l'association Génération Vélo afin d'offrir aux enfants (et aux plus grands) de notre territoire la possibilité de pratiquer le vélo en autonomie et en sécurité.

**L'avenir sourit à ceux qui roulent tôt !**

**Vous aussi devenez acteur de la mobilité !**

Copropriétés privées à usage principal d'habitation : bénéficiez d'une prise en charge financière de 40% sur l'investissement HT pour créer des places de stationnement vélos sécurisées et abritées au pied de vos immeubles.

Afin de vous accompagner dans l'élaboration de votre projet de stationnement, le programme Alvéole Plus vous propose une prestation de conseil totalement prise en charge. Ce service vous permettra d'avoir des conseils sur le type d'abris à implanter, la volumétrie ou encore la gestion de l'abri. Plus d'informations sur **www.alveoleplus.fr**

Artisans, commerçants, chefs d'entreprise : devenez un employeur pro-vélo exemplaire en encourageant vos collaborateurs à choisir ce mode de déplacement pour les trajets domicile-travail. C'est pourquoi la FUB a lancé le label Employeur Pro-Vélo, qui valorise les employeurs publics, privés et associatifs engagés dans la promotion de la mobilité à vélo.

Pour obtenir le label, vous êtes soutenu par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV), qui offre un accompagnement clé-en-main et des cofinancements de 40 à 60 % afin de mettre en place des équipements et services vélo. Un audit de labellisation, pris en charge à 100 %, évalue les actions mises en place. Plus d'informations sur **www.employeurprovelo.fr**

### Une offre de stationnement vélos & voitures pour bien profiter de notre ville

La politique de stationnement de notre commune est pensée par strates de déplacements et de besoins :

★ Au plus près des services et des commerces dans le cœur historique - Mairie / Église / Arcades commerciales - pour des temps courts de stationnement. Le temps d'un repas, d'un achat, d'une démarche administrative ;

★ Puis à quelques minutes à pied depuis des solutions de stationnement déployées en couronne sur chaque entrée de ville : des temps de stationnement plus longs pour ceux qui travaillent, qui résident en cœur de ville mais aussi pour des achats et le temps d'un loisir.

Améliorer la qualité de vie en centre-ville en favorisant l'appropriation de l'espace public pour d'autres usages que le stationnement (terrasses, vie culturelle, marché, commémorations) est notre priorité, et le sens donné à l'apaisement de la circulation dans le cœur historique (nouveau plan de circulation) et au déploiement de nouvelles pratiques de mobilité. C'est à ces conditions que nous préserverons l'attractivité résidentielle et commerciale de notre centralité.



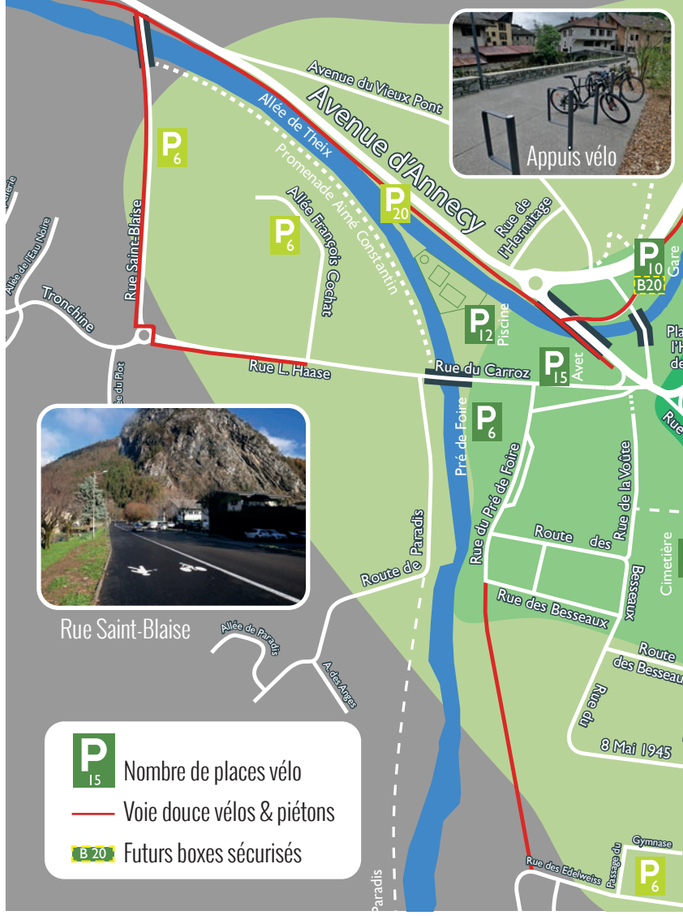

*Pour s'informer sur les travaux*

www.mairie-thones.fr
Application Maires&Citoyens
THÔNES Cœur des Vallées

# UN POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS ET À VENIR

Lentement, mais sûrement, notre ville poursuit sa mutation avec l'amélioration de la voirie, les aménagements en faveur de la mobilité douce, et la construction de logements accessibles à tous.

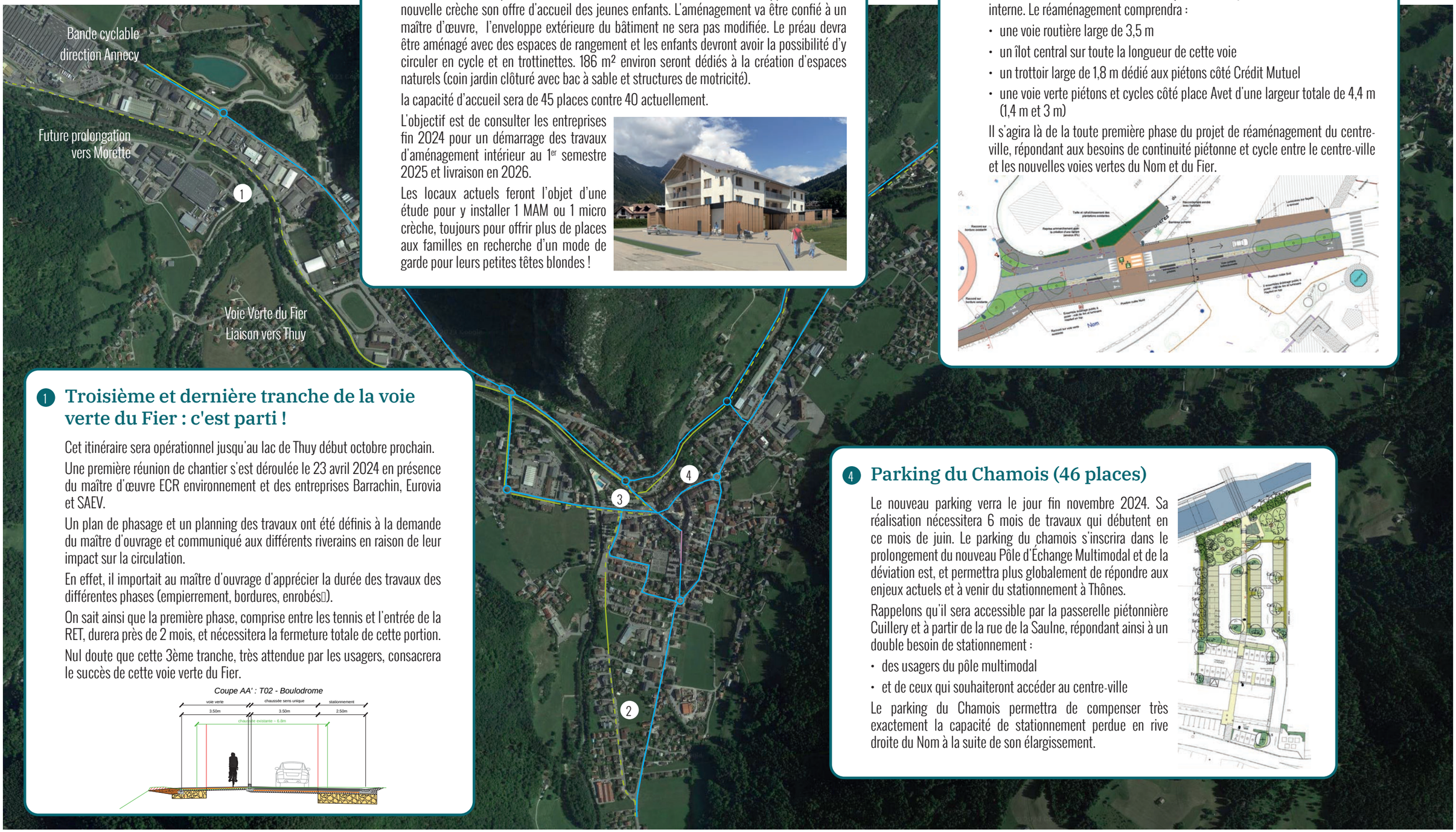


## 1 Troisième et dernière tranche de la voie verte du Fier : c'est parti !

Cet itinéraire sera opérationnel jusqu'au lac de Thuy début octobre prochain.

Une première réunion de chantier s'est déroulée le 23 avril 2024 en présence du maître d'œuvre ECR environnement et des entreprises Barrachin, Eurovia et SAEV.

Un plan de phasage et un planning des travaux ont été définis à la demande du maître d'ouvrage et communiqué aux différents riverains en raison de leur impact sur la circulation.

En effet, il importait au maître d'ouvrage d'apprécier la durée des travaux des différentes phases (empierrement, bordures, enrobés).

On sait ainsi que la première phase, comprise entre les tennis et l'entrée de la RET, durera près de 2 mois, et nécessitera la fermeture totale de cette portion.

Nul doute que cette 3ème tranche, très attendue par les usagers, consacrera le succès de cette voie verte du Fier.




## 2 Travaux en cours pour Les Croëts

Le bâtiment « Les Croëts » est en cours de réalisation à la Curiaz.

La commune a fait l'acquisition d'un plateau nu de 500 m² situé en rez-de-chaussée, avec environ 470 m² d'espaces extérieurs dont 284 m² couverts, afin de développer avec cette nouvelle crèche son offre d'accueil des jeunes enfants. L'aménagement va être confié à un maître d'œuvre, l'enveloppe extérieure du bâtiment ne sera pas modifiée. Le préau devra être aménagé avec des espaces de rangement et les enfants devront avoir la possibilité d'y circuler en cycle et en trottinettes. 186 m² environ seront dédiés à la création d'espaces naturels (coin jardin clôturé avec bac à sable et structures de motricité).

la capacité d'accueil sera de 45 places contre 40 actuellement.

L'objectif est de consulter les entreprises fin 2024 pour un démarrage des travaux d'aménagement intérieur au 1er semestre 2025 et livraison en 2026.



Les locaux actuels feront l'objet d'une étude pour y installer 1 MAM ou 1 micro crèche, toujours pour offrir plus de places aux familles en recherche d'un mode de garde pour leurs petites têtes blondes !

## 3 Réaménagement du centre-ville (D12)

Le réaménagement de cette voie du Pont Neuf à la rue du Carroz est la conséquence de sa mise en sens unique.

Ce chantier sera réalisé en 2024 à partir de mi-juin, sous maîtrise d'œuvre interne. Le réaménagement comprendra :

- une voie routière large de 3,5 m
- un îlot central sur toute la longueur de cette voie
- un trottoir large de 1,8 m dédié aux piétons côté Crédit Mutuel
- une voie verte piétons et cycles côté place Avet d'une largeur totale de 4,4 m (1,4 m et 3 m)

Il s'agira là de la toute première phase du projet de réaménagement du centre-ville, répondant aux besoins de continuité piétonne et cycle entre le centre-ville et les nouvelles voies vertes du Nom et du Fier.




## 4 Parking du Chamois (46 places)

Le nouveau parking verra le jour fin novembre 2024. Sa réalisation nécessitera 6 mois de travaux qui débutent en ce mois de juin. Le parking du chamois s'inscrira dans le prolongement du nouveau Pôle d'Échange Multimodal et de la déviation est, et permettra plus globalement de répondre aux enjeux actuels et à venir du stationnement à Thônes.

Rappelons qu'il sera accessible par la passerelle piétonnière Cuillery et à partir de la rue de la Saulne, répondant ainsi à un double besoin de stationnement :

- des usagers du pôle multimodal
- et de ceux qui souhaiteront accéder au centre-ville

Le parking du Chamois permettra de compenser très exactement la capacité de stationnement perdue en rive droite du Nom à la suite de son élargissement.




Bulletin municipal - n°61 / juillet 2024

# ENVIRONNEMENT

## 3 ACTIONS POUR DIMINUER NOTRE CONSOMMATION...

### ... et adapter notre ville aux enjeux climatiques et énergétiques !

***Partout et sans relâche, la municipalité engage dans l'espace public des initiatives visant à améliorer la qualité de vie dans le contexte du changement climatique : végétalisation, traitement des îlots de chaleur, optimisation de la performance énergétique... Autant d'efforts qui contribueront demain à une commune plus sobre, plus apaisée et maître de son destin. Revue de détails des initiatives passées et à venir :***

**2021 : La commune signe une convention avec le Syane (établissement public des énergies et du numérique de la Haute-Savoie) afin d'être accompagnée pour étudier et piloter sa politique énergétique.**

**2022 : Dès lors, 17 bâtiments publics seront diagnostiqués pour dégager des pistes d'actions concrètes à court ou moyen terme d'amélioration de nos bâtiments. Les citoyens sont invités aux premiers Eco'Thônes pour découvrir les aides à la rénovation énergétique de l'habitat.**

**2023 : Thônes adopte son premier plan de sobriété énergétique avec 20 actions visant à la réduction des consommations électriques (plan d'extinction de l'éclairage nocturne, limitation des illuminations de Noël et de l'éclairage patrimonial) et énergétiques (réduction de période d'ouverture, mesures concernant le chauffage).**

## 2024 : ON ACCÉLÈRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

### ZAENR : la commune définit son périmètre d'accélération des énergies renouvelables

1

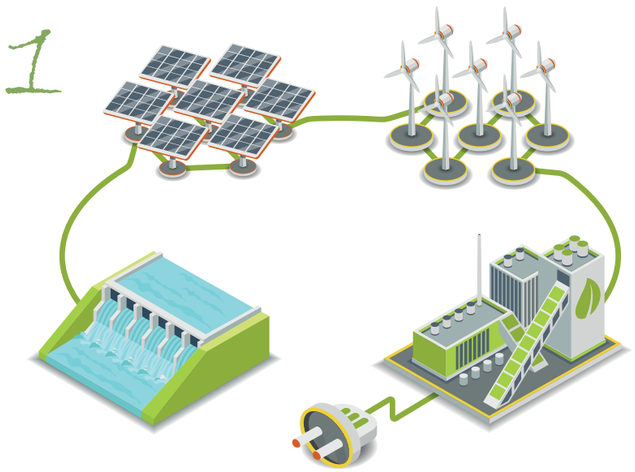

Dans un contexte de triple urgence climatique, énergétique et géopolitique, le développement accéléré des énergies renouvelables est indispensable pour rattraper le retard pris au niveau national.

La loi ZAENR du 10 mars 2023 prévoit que chaque commune puisse définir des zones d'accélération des énergies renouvelables qui permettent aux porteurs de projets de bénéficier des aides et de démarches administratives simplifiées. Après consultation des citoyens en mairie puis délibération du conseil municipal, la commune a donc décidé :

- d'exclure totalement l'énergie éolienne terrestre, les zones potentielles identifiées (plateau de Beauregard, Vallées de Montremont ou du Sappey) étant situées en zone Natura 2000 ou devant être préservées.
- d'admettre sans contrainte les énergies biomasse (bois énergie & biogaz), hydraulique et géothermie.
- d'admettre avec réserve et validation par la commission urbanisme les énergies solaire électrique et solaire thermique en particulier dans le périmètre historique soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

**Une fois validées aux niveaux communautaire et régional, ces dispositions feront l'objet d'une annexe au Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

**Les 5 grandes familles d'énergies renouvelables**

- éolienne (terrestre et en mer) : électricité
- solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) : électricité et chaleur
- biomasse : chauffage (bois-énergie), chaleur et électricité (déchets)
- hydraulique : électricité
- géothermie : chaleur





## GYMNASE DE LA CURIAZ

2

### La première installation photovoltaïque communale

***La solarisation de la toiture du gymnase de la Curiaz s'inscrit dans notre volonté de privilégier les énergies renouvelables dans notre mix énergétique. L'investissement porté par la commune prévoit la pose de 259 panneaux photovoltaïques en surimposition du toit, permettant une production annuelle estimée de 1112 kWh.***

Grâce à cette installation, la commune consommera la production solaire du gymnase et utilisera le surplus de production pour alimenter d'autres sites publics dans un rayon de 2 kms : Groupe scolaire Thurin, Maison des Associations, Bibliothèque et Musée, Piscine, Cinéma.

**En faisant le choix d'autoconsommer l'énergie produite la commune espère ainsi baisser sa facture énergétique globale de près de 27 000 euros par an tout en contribuant à la baisse de ses émissions de $CO_2$.**

**Comment ça marche ?**

Les panneaux intègrent des cellules photovoltaïques équipées de matériaux semi-conducteurs (silicium) qui réagissent d'une manière spécifique au contact des rayons du soleil.

Les photons des rayons solaires viennent frapper le panneau (1) et transmettent leur énergie aux électrons du silicium. La cellule photovoltaïque transforme donc les photons en électrons qui vont se mettre en mouvement et créer un courant électrique continu.

Ce courant électrique continu est ensuite transformé en courant alternatif par un onduleur (2).

L'onduleur est associé à un transformateur (3) et à un compteur de production (4) pour connaître la quantité d'énergie produite, qui peut ensuite être autoconsommée et/ou redistribuée dans le réseau public (6) via le tableau électrique (5).

*Le toit sera totalement couvert*

*Surface utile de la toiture du gymnase*

# RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE BOIS 3

## Une seconde opportunité de production locale d'énergie renouvelable

***Dès le printemps 2023, la commune a souhaité lancer une étude de faisabilité pour la réalisation d'un réseau de production de chaleur à partir d'une chaudière bois collective.***

Le contexte est en effet favorable à une telle réflexion : l'existence de fournisseurs structurés sur le département, des consommations énergétiques existantes élevées (fioul essentiellement) pour de nombreux usagers privés comme publics, des besoins de chaleur toute l'année et une densité potentielle de réseau de bon niveau.

Des études prospectives et d'analyse des besoins ont permis de retenir 44 bâtiments, dans un périmètre proche du cœur de ville, et de confirmer la pertinence économique d'un tel réseau. Ses avantages sont en effet multiples :

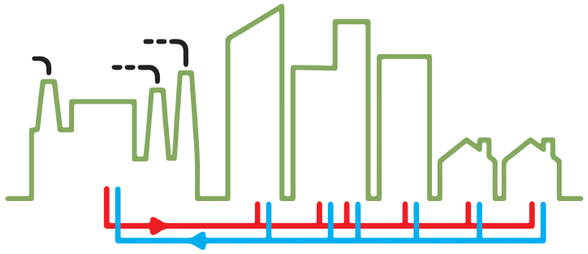

*Unité de production de chaleur* — *Logements collectifs, bureaux, bâtiments publics* — *Logements individuels*

- possibilité de réduire drastiquement nos émissions de $CO_2$
- utilisation d'une énergie renouvelable, produite localement ou en recyclant des déchets industriels (selon le scénario final retenu)
- occasion d'apporter une solution technique fiable et alternative à l'utilisation des énergies fossiles et répondre ainsi aux obligations du décret fioul à l'échéance 2028
- diversité des bâtiments publics comme privés raccordables : groupe scolaire, équipements sportifs, administrations, bâtiments industriels, commerces, copropriétés privées
- visibilité et plus grande stabilité (et donc maîtrise) du prix de l'énergie (chaleur et eau chaude sanitaire)

**La commune se positionnera à l'automne 2024 sur l'intérêt de ce réseau, son tracé, son scénario économique et son mode de gouvernance.**

**L'installation comprend une chaufferie centrale alimentant un réseau, constitué de canalisations isolées et enterrées desservant plusieurs bâtiments publics ou privés.**

**La chaudière produit de l'eau chaude acheminée vers les différents bâtiments par le réseau de chaleur (réseau dit primaire) ; des équipements hydrauliques (échangeurs de chaleur) appelés sous-stations permettent ensuite la distribution de la chaleur dans le réseau dit secondaire, de chaque bâtiment.**

**Un compteur d'énergie installé au niveau de ces sous-stations mesure l'énergie calorifique consommée pour chaque client raccordé au réseau de chaleur.**

# ARRÊTONS DE BRÛLER ! VALORISONS NOS DÉCHETS VERTS

***Le brûlage à l'air libre persiste dans notre région : il impacte fortement notre santé et notre qualité de vie.***

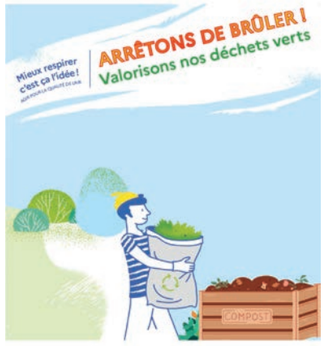


Selon le Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique (CITEPA), 6 % des émissions annuelles de particules fines (PM2.5) issues du secteur résidentiel sont directement liées aux feux de déchets verts.

La pollution atmosphérique est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires. Elle cause 40 000 décès prématurés par an (60 000 pour le tabac) et 1 466 nouveaux cas de cancers du poumon par an (32 000 pour le tabac). Elle réduit de huit mois en moyenne l'espérance de vie.

Selon l'ADEME, l'entretien du jardin génère, en moyenne, 160 kg de déchets verts par personne et par an.

Conformément à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, au 1er janvier 2024, les ménages doivent trier leurs déchets biodégradables, notamment les déchets verts.

Il est donc important de valoriser ces ressources, par le compostage, et le broyage / paillage / mulching.

La CCVT propose ses services gratuitement pour vous aider à recycler vos déchets verts, avec notamment son service de broyage

**+ D'INFOS**
**CCVT**
**CCDESVALLEESDETHONES.FR**

# PROPRETÉ URBAINE : L'AFFAIRE DE TOUS

***Malgré quelques incivilités, notre cadre de vie est propre et entretenu grâce aux efforts déployés par nos agents communaux et nos services techniques, mais aussi à l'implication de nombreux citoyens soucieux de leur environnement. Forte des actions déjà engagées (entretien des espaces verts, balayage de voirie, lutte contre les déjections canines, journées d'éco ramassage citoyennes, actions du conseil municipal jeunes, challenge familles zéro déchets) notre commune déploie désormais ses efforts sur de nouveaux axes.***

- La réduction des mégots dans l'espace public, grâce à une convention passée avec l'éco organisme **Alcome** : cartographie des points noirs à améliorer, recensement des dispositifs de collecte (cendriers de rue, éteignoirs sur les corbeilles de rue) et distribution de cendriers de poche sont au programme des prochains mois.
- La lutte contre les déchets abandonnés, petits ou grands, qu'ils le soient de manière volontaire ou par négligence aux abords des poubelles de rue, des points d'apports volontaires ou dans la nature (bords de route, talus et fossés). Pour cette action la commune envisage de passer convention avec l'éco-organisme **Citeo**.

Ce plan propreté prévoit enfin la réorganisation des poubelles de rue avec la mise en place progressive de poubelles bi-flux pour les papiers & emballages et les autres déchets afin de respecter les nouvelles consignes de tri obligatoire à compter du 1er janvier 2025.

On le comprend : l'espace public est complexe à entretenir car il est fréquenté le jour, la nuit, le week-end. Et sa propreté évolue en fonction des usages et des manifestations organisées. Il est donc l'affaire de tous et fait appel au civisme de chacun pour le respect du travail effectué par les équipes municipales.

**Qu'est-ce qu'un éco organisme ?**

Les principales missions d'un éco-organisme consistent à recycler et valoriser les déchets issus de la ou des filières dont ils font partie. Pour **Alcome**, c'est l'industrie du tabac, pour **Citeo** ce sont les filières de la distribution et de la grande consommation. L'éco-organisme assure ces missions pour le compte des fabricants, distributeurs et importateurs, considérés responsables des produits qu'ils mettent sur le marché, y compris lorsqu'ils arrivent en fin de vie et deviennent des déchets. Les aides financières distribuées à notre collectivité proviennent des taxes (éco-contributions) payées par les filières.

ALCOME CITEO

Bulletin municipal - n°61 / juillet 2024

## BEAUREGARD : THÔNES SUR UN PLATEAU

***Le plateau est un espace naturel préservé de haute-qualité, majoritairement situé sur la commune, d'une remarquable richesse écologique et paysagère, et un pôle d'attraction mêlant activités pastorales et touristiques.***

C'est pourquoi il convient de préserver cet équilibre en maîtrisant et encadrant les activités estivales et hivernales, et en entretenant ses paysages et habitats.

C'est ainsi que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en séance publique le 4 avril 2024,

- ENGAGE une modification du PLU en envisageant toutes dispositions pour limiter l'urbanisation à l'aménagement des seuls bâtiments existants dans la limite du volume existant tout en assurant le développement des bâtiments nécessaires à l'activité agricole et aux services publics.
- CONSERVE le caractère patrimonial des chalets d'alpage et d'estive en n'autorisant pas la modification de l'aspect extérieur.
- PREND toutes dispositions pour limiter et assurer, tout au long de l'année, le bon déroulement des activités touristiques et manifestations sportives et pour garantir, dans l'organisation de celles-ci, la prise en compte de la protection des espèces floristique et faunistique et de l'environnement.
- COMPLÈTE l'arrêté réglementant la lutte contre les bruits afin d'interdire sur le plateau toute manifestation qui occasionne des nuisances sonores du type concert en plein air, soirée DJ sur terrasse, feu d'artifice, ... sauf dérogation accordée par la mairie.
- ENGAGE, avec concertation, les procédures pour limiter, conformément aux articles L362-1 et L362-2 du code de l'environnement et L2213-4 du code général des collectivités territoriales, la circulation des véhicules motorisés aux seuls ayants droits (propriétaires et locataires) avec dérogation pour les détenteurs de carte d'invalidité.
- LIMITE les sorties de groupes en nocturne par refus ou avis défavorable selon le cas.
  - en saison estivale après l'heure officielle du coucher de soleil.
  - en saison hivernale après la fermeture du domaine skiable par application des mesures dérogatoires prévues à l'article 7.2.1 de l'arrêté 2022-367 du 23/12/2022 pour le ski alpin et de l'arrêté n° 2024/078 du 26 mars 2024 pour le ski nordique.
- LIMITE tout transport de clientèle par engins motorisés sauf cas très exceptionnel (titulaire carte invalidité, PMR ...) par refus ou avis défavorable selon le cas.
- ENGAGE toutes démarches auprès des propriétaires, du syndicat d'assainissement (SIA Fier et Nom), du syndicat du plateau de Beauregard (SIPB), pour aboutir dans les meilleurs délais à la mise aux normes de l'assainissement (système collectif ou autonome) et a une sécurisation voire pérennisation si possible de l'accès à l'eau.
- PREND toutes dispositions pour assurer une communication orientée prioritairement vers la ruralité du site et éviter une activité touristique de masse.
- PREND toutes dispositions pour lever au PADD du PLU l'hypothèse de liaison filaire Thônes/Aravis et des sites potentiels d'accueil des équipements liés à cette hypothèse.
- DÉCIDE l'implantation de trois panneaux d'information sur le territoire de la commune de THÔNES afin de valoriser le site.
- INVITE les communes membres du SIPB à s'associer à l'ensemble des actions approuvées par le Conseil municipal de THÔNES et décrites précisément ci-dessus.

*Maquette finale des panneaux d'information*

HABITAT

## AIDES À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

***Lors de la signature de la convention cadre petites villes de demain, la commune de Thônes et la CCVT se sont engagées dans une opération de revitalisation du territoire sur la commune de Thônes par la mise en place d'un périmètre d'action : le périmètre ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)...***

Ses objectifs sont de :

- revitaliser les centres-bourgs,
- rénover les logements anciens,
- lutter contre la vacance commerciale et l'habitat indigne,
- réhabiliter les friches urbaines.

L'ORT est créatrice de droits et permet de mobiliser de nombreux outils dont le dispositif de Normandie.

L'objectif de ce dispositif est de soutenir l'investissement pour rénover et louer des logements anciens. Il s'adresse aux particuliers désirant acquérir un bien ou souhaitant réaliser des travaux d'amélioration d'un logement afin de le mettre en location longue durée.

L'aide fiscale consiste en une réduction d'impôts calculée sur la totalité de l'opération. Son montant dépend de la durée de location du bien à un loyer plafonné.

Ainsi la réduction d'impôt sera de :

- moins 12 % du montant de l'opération pour 6 ans de location,
- moins 18 % pour 9 ans,
- moins 21 % pour 12 ans.

**Exemple : pour l'achat d'un bien de 150 000 euros, avec 50 000 euros de travaux, l'aide sera de 21 % du total de l'opération si le propriétaire s'engage sur une location de 12 ans, soit 42 000 euros à raison de 3 500 euros de déduction d'impôt par an.**

## L'OPAH RENOUVELÉE POUR UNE DEUXIÈME PHASE

**Après le succès de la première OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), la CCVT a lancé une deuxième phase d'aide à la rénovation pour les 6 prochaines années.**

***En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Départemental de Haute-Savoie, cette opération permet d'accompagner techniquement et financièrement les travaux en faveur de la rénovation énergétique des logements anciens.***

La remise en location des logements vacants, l'adaptation pour le maintien à domicile, la remise aux normes de vos systèmes d'assainissements autonomes et un appui sont également proposés aux copropriétés sur les projets de rénovation et/ou d'amélioration de leur organisation juridique.

Un cabinet spécialisé mandaté par la CCVT permettra d'accompagner les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les copropriétés sur leurs projets.

Ce service est gratuit, comprend une visite du logement, des conseils pour définir un programme de travaux adaptés, le suivi administratif et la réalisation des démarches auprès des financeurs.

Lancement de l'OPAH n°2 pour 6 ans : 2ème semestre 2024.

CCVT /FRANCE SERVICES
CCDESVALLEESDETHONES.FR
+ D'INFOS

### HSRE

**En partenariat avec le conseil départemental, la CCVT a mis en place un service d'accompagnement à la rénovation énergétique ; ce service est ouvert à tous les propriétaires du territoire sans conditions de revenus.**

Haute-Savoie Rénovation Energétique

Avec HSRE bénéficiez...

★ de conseils gratuits et indépendants sur votre projet de rénovation énergétique
★ d'un aiguillage vers les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre et les démarches à engager

# 1 TOIT 2 GÉNÉRATIONS

## La Cohabitation Intergénérationelle Solidaire

***Un nouveau service au CCAS en collaboration avec l'association « 1 toit 2 générations » du Bassin Annécien.***

Compte tenu des difficultés d'accès au logement pou les jeunes sur la vallée de Thônes, le CCAS a engagé une concertation depuis ce printemps avec l'association Annécienne « 1 toit 2 Générations ».

L'idée est de sensibiliser des personnes seules dans leur domicile, propriétaire d'une maison ou d'un grand appartement, à louer une partie de leur logement (chambre, studio...) à un jeune travailleur ou étudiant, moyennant une aide et/ou un soutien dans la vie quotidienne.

1 TOIT
2 GÉNÉRATIONS

Cette collaboration est encadrée par une « convention de partenariat » entre l'hébergeur et l'hébergé et un loyer modéré. L'association, en étroite collaboration avec le CCAS, assure la sélection des profils de jeunes, la mise en relation, le suivi du contrat et la médiation entre les deux parties.

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sésame
ASSOCIATION HABITAT JEUNES

cohabilis
Auvergne-Rhône-Alpes

C'est en 2020 que l'association Sésame a repris, en lien avec le réseau Cohabilis, l'action 1 toit 2 générations sur le territoire du Grand Annecy. Les membres de l'association, dédiés à 1T2G, prennent alors en charge le développement de l'action et la mise en place de cohabitations. Un des objectifs majeurs est d'accroître les solutions de logement pour les jeunes, principalement des étudiants et des travailleurs.

Le mois de l'Économie Sociale et Solidaire

Des actions d'information auront lieu dès cet automne lors de la « Semaine Bleue » du 30 septembre au 8 octobre prochain organisée sur Thônes et du mois de l'Économie Sociale et Solidaire en Novembre.

D'ores et déjà, les personnes intéressées par ce service et cette action, peuvent contacter le CCAS, en prenant rendez vous à l'accueil de la Mairie, afin d'avoir plus d'informations...

# PETITE ENFANCE *& affaires scolaires*

## LA CRÈCHE FAMILIALE DE THÔNES *fête ses 40 ans*

**Qu'est-ce qu'une crèche familiale ? Les assistantes maternelles sont employées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), elles sont formées, agréées et encadrées, tout en continuant à travailler à domicile. Les parents n'ont plus à rechercher une assistante maternelle, c'est la crèche qui s'en charge et rémunère directement ces professionnels. Elle gère aussi les remplacements en cas de vacances ou de congés maladie. Elle organise aussi des temps d'échange et d'activités hebdomadaires dans un lieu collectif, pour permettre aux enfants de se sociabiliser et rencontrer d'autres enfants.**

Connaissez-vous cet équipement incontournable de la vie des Thonains, qui a accueilli depuis son ouverture plus de 2 000 enfants ?

Au début des années 80, l'activité professionnelle des femmes se développe, mais pose la question de la garde des enfants de moins de 3 ans. Il existe bien un réseau de gardiennes d'enfants, qui travaillent sans être déclarées et ne suffisent pas à répondre aux besoins. Face à cette situation et grâce à l'implication de Josette JACQUET, directrice de la halte-garderie de l'époque, la ville de Thônes décide de créer une crèche familiale, qui ouvrira ses portes en juin 1984, avec 6 assistantes maternelles. Petit à petit, son activité se développe jusqu'à regrouper 24 assistantes maternelles permettant d'accueillir 80 enfants.

40 ans plus tard, la crèche familiale, plébiscitée comme mode d'accueil par les familles, regroupe 9 assistantes maternelles et recrute toujours afin de répondre à la demande.

## LA CLASSE DE CM1/CM2 *au 27ème parlement des enfants*

La classe de CM1/CM2 du groupe Arthur Thurin a été sélectionnée pour participer au 27ème parlement des enfants. Cette opération était organisée par l'Assemblée Nationale en coopération avec l'Éducation Nationale.

Dans la perspective des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques, la classe a dû travailler sur la rédaction d'une proposition de loi sur le thème du sport et plus précisément "favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes". En présence de Antoine Armand, Député de notre circonscription, et de Christine Ruffon, Conseillère déléguée à la jeunesse, les échanges ont été variés , très pertinents grâce à l'excellente préparation des élèves.

"Avec la classe, nous avons travaillé sur l'Assemblée nationale et le Sénat, la rédaction d'un texte de loi et Monsieur le député Antoine Armand est venu répondre à nos questions et nous donner des conseils sur la rédaction de notre texte de loi. Ce fut un échange très riche et Monsieur le Député a été très pédagogue! Les élèves ont fortement apprécié sa venue." déclare Marie HARZO, enseignante de cette classe.

## ÉCOLE DE GLAPIGNY : *globe trotters de Thônes à Paris*

De belles ouvertures culturelles et sportives s'offrent aux petits glapotins ! Tout d'abord, à quelques pas de l'école, une collaboration originale avec Mme Nicole Lauria au Manoir de la Tour de Thônes. Après avoir découvert le Manoir où Jean-Jacques Rousseau est venu, les glapotins y travaillent la terre : désherbage, semis, plantations, arrosage, récolte et dégustation des légumes à l'automne. Ensuite, direction Grenoble pour la remise des prix du "Non au harcèlement". Les élèves ont réalisé un beau film en stop motion pour dire NON au HARCÈLEMENT. Enfin, et pour commencer une nouvelle année scolaire, direction Paris : à la découverte de la capitale et de ses monuments et participation de « Ma classe aux jeux » avec l'attribution de billets pour assister aux Jeux Olympiques session para- athlétisme au Stade de France.

## LES P'TIOUS À LA DÉCOUVERTE *de l'art et de la culture !*

Cette année, les enfants du Multi-accueil ont pu profiter de deux visites du Centre de Pratique Musicale de Thônes : une en décembre 2023, où le « cœur polysson » a partagé des chants de Noël, puis une en mars 2024, « l'éveil musical » accompagné de Bertrand (dumiste) qui a permis de découvrir des contes africains, divers instruments comme le balafon, le senza ou le djembé et tous ont pu danser au rythme de la marche des animaux de la girafe au guépard ! Ce fut un réel moment de partage.

En février, les enfants ont visité l'exposition de Flo Muliardo au musée de Thônes. Ils ont pu découvrir et toucher les sculptures et les tableaux, une exposition riche en couleur ! Et en mai, une sortie au foyer d'animation a fait découvrir un cours de danse classique aux enfants.

Toutes ces expériences culturelles et artistiques éveillent les sens et font écho au point n°5 de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant (Arrêté du 23 septembre 2021) qui stipule : « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».

## DEHORS, C'EST LA CLASSE - *Les sorties nature de l'école de la Vacherie*

Et si on apprenait autrement, en faisant classe dans la nature ? Cette idée ancienne, née de divers courants pédagogiques et largement pratiquée dans les pays nordiques et anglophones, a fait son chemin à l'école de La vacherie.

Dans la petite école du Hameau, les habitudes d'enseignement ont changé. Cette année, les 35 élèves et l'équipe pédagogique (2 enseignantes et 1 AESH) chaussent régulièrement leurs bottes, leurs chaussures de randonnée ou leur pantalon de pluie pour appréhender l'environnement et développer les compétences scolaires. Cour de l'école, bois de la Bossenaz, forêt et alpages des Aravis,... se transforment en espace d'apprentissage où les élèves comptent, calculent, lisent, récitent, jardinent, observent, imaginent,... construisent leurs savoirs et apprennent à vivre ensemble. Ces sorties régulières sont programmées en toutes saisons et (presque) par tous les temps. En plus de leur enseignante, les élèves sont accompagnés au gré des sorties par les parents ou grands-parents, les animateurs nature de l'Écomusée du Bois, des accompagnateurs moyenne montagne... Ces séances en extérieur permettent d'améliorer la coopération entre les élèves, la prise de conscience des risques, développent l'attention, la mémorisation et favorisent l'exercice physique... des bienfaits que les enseignantes observent tout au long de l'année.

Enthousiastes d'aller faire classe dehors, les élèves terminent leur année scolaire par une « classe découverte » sur les chemins de randonnée du mont-Blanc. Un voyage grandeur nature, en compagnie de Luc Moreau, glaciologue, pour comprendre la formation des glaciers et se sensibiliser à la préservation de notre milieu montagnard.

***Actions pédagogiques soutenues par Le Département, la Région AURA, l'Écomusée du bois et de la Forêt et l'APE.***

# SPORT, CULTURE *et vie associative*

## DÉCOUVREZ VÉLÔPITO !

### Un atelier associatif et professionnel d'auto-réparation vélo

***Vélôpito est une association dynamique située au cœur des Aravis, à Thônes. Sa mission est d'aider les cyclistes à devenir plus autonomes et de promouvoir l'utilisation du vélo au quotidien, que ce soit pour les déplacements ou les loisirs tels que la route, le VTT, ou le voyage à vélo. Elle favorise la pratique du vélo au quotidien grâce à l'échange de savoir-faire autour de la mécanique vélo et à la promotion de la mobilité durable.***

Un atelier associatif participatif

Vélôpito est un atelier associatif participatif de réparation de vélos, ce qui signifie qu'il faut être adhérent pour profiter de ses services.

L'adhésion est valable pour un an, de date à date, et les tarifs sont les suivants :

- Adhésion Nomade : 2 €
- Tarif normal : 10 €
- Tarif petit budget : 6 €
- Famille (4 personnes) : 35 €
- Famille (5 personnes et plus) : 45 €

## *Deux options pour les adhérents*

**Chez Vélôpito, plusieurs possibilités s'offrent à vous :**

**★ LAISSER LA RÉPARATION AUX SOINS DES MEMBRES :**

**Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas réparer votre vélo vous-même, vous pouvez prendre RDV au 06 23 12 33 15.**

**Pour ce service, il vous suffit de prendre l'adhésion Nomade à 2 € et de payer les réparations lorsque vous récupérez votre vélo.**

**★ AUTO-RÉPARATION :**

**Si vous préférez participer activement à la réparation de votre vélo, vous pouvez assister aux ateliers d'auto-réparation.**

**Pour cela, vous payez votre adhésion (tarif normal, réduit ou famille) et vous pouvez profiter de tous les services de l'association.**

**PERMANENCES :**

**Mercredi & jeudi 16h00-19h30**

### Rejoignez l'asso !

Que vous soyez un passionné de vélo ou un utilisateur occasionnel, Vélôpito vous accueille pour vous aider à devenir plus autonome dans la réparation et l'entretien de votre vélo. Ensemble, vous pouvez promouvoir une mobilité durable et un mode de vie plus sain.

Venez les rencontrer et devenez membre de Vélôpito pour profiter de tous les services et ateliers !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les contacter ou à consulter leurs réseaux sociaux et leur site internet.

## RETOUR SUR LE CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ

***L'ambiance était au rendez-vous pour la dernière étape du Critérium du Dauphiné, des milliers de spectateurs étaient au rendez-vous à Thônes pour assister au départ puis pour encourager les coureurs en pleine course pour leur 2ème passage 1h30 plus tard, dans les rues du centre-ville.***

La matinée du 9 juin a commencé studieusement pour une poignée d'élèves du Groupe Thurin qui a pu rencontrer et questionner les deux grands champions cyclistes Bernard Thévenet et Thomas Voeckler. Avant la traditionnelle présentation des équipes, les élus de la commune ont profité de la scène pour remercier tous les partenaires et services ayant participé à l'organisation, soulignant la capacité de Thônes à accueillir de tels événements, avant de lancer le départ fictif de l'étape.

C'est à 14h30 que les premiers coureurs sont arrivés sur le Plateau des Glières. Félicitations à Primož Roglič pour cette belle victoire au classement général.

Thônes, qui soutient l'athlète Antoine Collomb Patton (voir page 28), lui a proposé de prendre place dans une des voitures qui suivaient la course.

Ce fut une magnifique journée sportive et festive sur le territoire !

## PASSAGE DU TOUR FÉMININ : 17 ET 18 AOÛT 2024

### La 3ème édition du Tour de France Femmes passera par Thônes !

***Lors de la 7ème étape Champagnole > Le Chinaillon, vous pourrez assister au passage de la caravane publicitaire vers 14h15 et encourager les coureuses une demi-heure plus tard avant la grande montée en direction du Grand-Bornand pour une arrivée entre 15h30 et 16h00. Le lendemain, départ à 14h du Grand-Bornand lors de l'étape finale, pour un nouveau passage à Thônes en direction de Saint-Ferréol et l'Alpe d'Huez.***

*L'étape 7, la plus longue de cette édition 2024, sera d'abord animée par quelques petites difficultés et, surtout, le long col de la Croix de la Serra, dès la sortie de Saint-Claude. Et se conclura par une arrivée inédite et pentue au Chinaillon.*

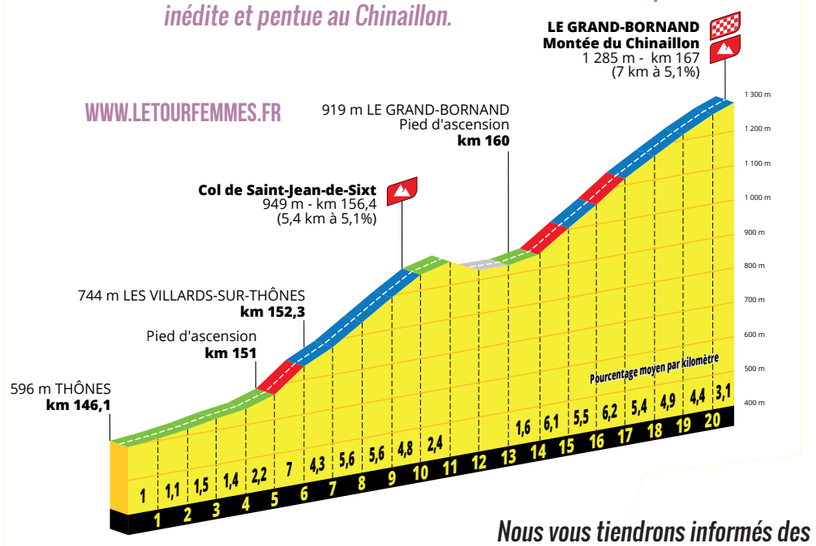


*Nous vous tiendrons informés des fermetures de route sur notre site, sur les écrans publics ainsi que sur l'application Maires & Citoyens.*

### En chiffres...

- 1er grand départ de l'étranger : Rotterdam
- 3 pays : Pays-Bas, Belgique, France
- 8 étapes, 946 km - 3 de plaine, 2 accidentées, 2 de montagne, 1 contre-la-montre
- 4 massifs : Ardennes, Vosges, Jura et Alpes
- 3 régions, 10 départements
- 154 coureuses, 22 équipes

## QUELQUES BRÈVES

★ 1ÈRE ÉDITION RÉUSSIE POUR LE FESTIVAL LA TRACE qui sera renouvelé en 2025. Trois prix remis lors de cette célébration du ski de randonnée, deux au film "Le monde d'en haut" et un au film "Whaïe".

★ UNE VERSION DE TRAVAIL DU FILM DE PAUL MEROTTO "AMERICAN PLAGUE", tourné en partie à Thônes et supporté par la mairie, a été présentée au cinéma L'Edelweiss. Nous attendons avec impatience la sortie officielle, et les résultats de son parcours dans les différents festivals dans lesquels il est en compétition.

★ ESCRIME ARAVIS finit meilleur club aux premiers Championnats Départementaux de Haute-Savoie d'Annemasse le 5 mai ! Malgré sa jeunesse et sa petite taille, le club thonain remporte 24 médailles en tout, dans toutes les catégories des M7 aux Seniors.

# PORTRAIT DE SPORTIF

## Antoine Collomb-Patton, fondeur

*Un athlète inspirant, originaire de Thônes, qui repousse sans cesse ses propres limites !*

## Rencontre avec Antoine

Atteint d'une surdité de naissance, Antoine a eu recours au L.P.C. (Langage Parlé Complété), une méthode de structuration du langage, avec une gestuelle codifiée.

### Concilier travail et pratique sportive de haut niveau

En plein cœur de l'hiver c'est tout d'abord un réveil matinal : 4h. Antoine se glisse alors dans son rôle de technicien outilleur mouliste, salarié du groupe Gallay TSL à Alex depuis 8 ans.

Cette première partie de la journée terminée, il enfile ensuite son habit de fondeur pour rejoindre les chemins enneigés et s'entraîner en ski nordique jusqu'à la fermeture des pistes !

### Toujours en mouvement

En inter-saison, Antoine continue sa préparation de manière intense et rigoureuse, il alterne entre différentes disciplines : séances de footing, de vélo, de musculation et sessions de ski à roulettes.

Mais comme cela ne lui suffit pas, il a aussi repris sa place en avril au sein de l'équipe première du Football Club de Thônes, jusqu'à fin juin.

### Partager son expérience

Antoine est également engagé en tant que parrain de Live 74 (Loisirs Identiques Vacances Ensemble) et de Run In Annecy. Passionné, passionnant, il aime également partager son parcours auprès des écoliers et leur prouver que « Rien de grand ne s'est accompli dans le monde sans passion » (Friedrich Hegel).

### La suite

A court terme, Antoine participera à la course amateur du Tour de France qui se déroulera le 7 juillet dans les Alpes Maritimes puis tentera de repousser ses propres limites lors des prochains Deaflympics de Pyongyang en Corée du Sud, en 2027.

**La Mairie de Thônes est très fière de soutenir Antoine qui est un bel exemple de persévérance et de réussite.**

## Palmarès saison 2023/2024

- Victoire de la 1ère étape de la Coupe de France handisport à Prémanon début décembre, et de la 2ème à Autrans mi-février.
- Première victoire chez les valides à Bessans mi-janvier.
- Première participation aux JO DEAFLYMPICS d'hiver en Turquie à Erzurum du 02 au 12 mars, médaille de bronze et premiers français médaillés en ski de fond depuis la création de la compétition en 1924, en relais team sprint classique avec son coéquipier Loïc Cros.
- Vice-champion de France handisport fin mars à Val d'Isère.
- Vainqueur du classement général Coupe de France handisport (3 étapes)

# PISCINE MUNICIPALE : BEL ÉTÉ À TOUS !

## Horaires d'ouverture

**Du 03 JUIN AU 5 JUILLET**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
12h - 19h
Mercredi, samedi, dimanche :
10h - 19h

**DU 6 JUILLET AU 1 SEPTEMBRE**
Tous les jours : 10h - 19h

**DU 2 SEPTEMBRE AU 13 SEPTEMBRE**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
10h - 13h & 16h - 18h
Mercredi, samedi, dimanche :
10h - 18h

### Entrée gratuite

- Enfants de moins de 4 ans (avant la date anniversaire) obligatoirement accompagnés d'une entrée adulte payante
- Personnes handicapées ou à mobilité réduite (sur présentation de la carte d'invalidité)
- Personnes de plus de 70 ans, domiciliées ou résidentes à Thônes (sur présentation de la CNI)
- Personnes prenant un cours de natation ou accompagnateurs d'un enfant de moins de 10 ans en cours de natation (pour la durée du cours uniquement)

## Tarifs

**Adultes**

| | |
|---|---|
| Entrée simple | 5,50 € |
| Carte 10 entrées | 45,00 € |
| Carte saison | 100,00 € |
| Entrée simple (après 17h) | 2,00 € |

**Enfant 4-15 ans**

| | |
|---|---|
| Entrée simple | 2,80 € |
| Carte 10 entrées | 22,00 € |
| Carte saison | 70,00 € |
| Entrée simple (après 17h) | 1,50 € |

**Jeunes et/ou étudiants 16-25 ans (sur justificatif)**

| | |
|---|---|
| Entrée simple | 4,00 € |
| Carte 10 entrées | 30,00 € |
| Carte saison | 85,00 € |
| Entrée simple (après 17h) | 2,00 € |

**Famille nombreuse (3 enfants ou plus + 1 ou 2 parents)**

| | |
|---|---|
| Entrée famille | 11,00 € |
| Carte saison | 50,00 € |

**Groupes (minimum 10 personnes, limité à 1h)**

| | |
|---|---|
| Entrée par personne | 1,00 € |

**Accompagnateur d'une personne titulaire d'une carte d'invalidité**

| | |
|---|---|
| Adulte | 2,00 € |
| Enfant | 1,00 € |

Les porteurs d'un Pass Loisirs bénéficient de tarifs spéciaux,renseignez-vous en caisse. Pour les cours, inscription auprès des maîtres-nageurs.

# TOURISME *et attractivité territoriale*

## L'OFFICE RENOUVELLE LA MARQUE QUALITÉ TOURISME !

***Pour la 3ème fois consécutive (2015-2019-2024), l'Office de Tourisme Thônes Cœur des Vallées a obtenu le renouvellement de la marque Qualité Tourisme™ avec un taux de conformité de 92 %.***

QUALITÉ TOURISME
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Office de Tourisme est engagé depuis 2013 dans la démarche qualité en vue d'assurer un niveau de qualité de service exigeant et constant. Il veille à l'efficacité de son organisation et à une dynamique d'amélioration continue envers ses visiteurs, partenaires, socio-professionnels et collectivités.

Notre équipe souscrit aux valeurs de la marque Qualité Tourisme, dans une démarche de progrès et s'engage, entre autres, à :

- un accueil chaleureux et un personnel attentif,
- la maîtrise des langues étrangères,
- des prestations personnalisées,
- des informations claires et précises...

## UNE NOUVELLE CARTE TOURISTIQUE

### à l'échelle de la communauté de communes

***Suite aux nombreux retours de la clientèle touristique et locale, une nouvelle carte touristique vient de paraître.***

Celle-ci met en lumière, tout au long de l'année, les richesses des 12 communes de ce territoire de 350 km².

Piloté par l'Office de Tourisme Thônes Cœur des Vallées, ce projet de carte est le fruit de longs mois de collaboration avec les Offices de La Clusaz, du Grand-Bornand, de Manigod et de Saint-Jean-de-Sixt.

Il permet d'offrir un nouveau service aux locaux et aux touristes, tout en communiquant de manière conjointe sur l'offre et les ressources touristiques de la destination, et en contribuant également à l'identification du territoire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes comme une destination unique.

Cet outil est également un support précieux pour les conseillères en séjour pour renseigner de manière efficace les visiteurs.

Les illustrations graphiques utilisées permettent, en un coup d'œil, de visualiser les activités et sites patrimoniaux des Vallées de Thônes et du Massif des Aravis et de proposer des suggestions de découverte du territoire.

Un beau projet commun financé par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

La carte est consultable en ligne et disponible également en version papier gratuite dans les offices de tourisme du territoire !

## RÉSEAU DES PLUS BEAUX DÉTOURS DE FRANCE

### Thônes gagne le 1er prix du concours annuel

***Le 11 avril dernier, Thônes a accueilli le congrès régional Auvergne-Rhône-Alpes des communes labellisées "Plus beaux détours de France".***

Lors de cet événement, Xavier Louy, délégué général du réseau, a présenté le guide touristique 2024, élaboré avec Michelin. Le guide est distribué gratuitement aux touristes dans les offices de tourisme et les établissements touristiques des communes.

La rencontre, organisée par la Mairie de Thônes et l'Office de Tourisme Thônes Cœur des Vallées, a rassemblé des représentants de diverses communes, dont Charlieu, Chatillon-sur-Chalaronne, Saint-Symphorien-sur-Coise, Ambert, Saint-Galmier et Nantua. Les participants ont visité la Salle des Maquettes des Amis du Val de Thônes et le Musée départemental de la Résistance haut-savoyarde, avant de déjeuner au Restaurant Le Bois Clair.

L'après-midi, une réunion à l'Office de Tourisme a permis de préparer le congrès national de mai à Mende, en Lozère, et de discuter des ateliers sur la promotion du tourisme dans les 108 villes du réseau.

C'est lors de ce congrès que Thônes a reçu le 1er prix du concours annuel, qui portait cette année sur le thème de « l'accueil vélo ». Ce prix récompense la ville pour sa politique en terme d'aménagements et l'Office de Tourisme pour sa stratégie de promotion de l'offre cyclo.

Cette première place permettra à Thônes de faire la Une du guide en 2025 (plus importante édition du guide Michelin avec 180 000 exemplaires imprimés) !

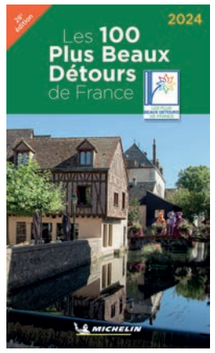


## LE PROGRAMME DE L'ÉTÉ

Comme chaque été, l'Office de Tourisme Thônes Cœur des Vallées vous a concocté un programme riche, varié et dynamique pour profiter pleinement des belles journées et des longues soirées : visites, fêtes, concerts et activités... Il y en aura pour tous les goûts, pour petits et grands !

Retrouvez tous les détails dans le programme d'animation Thônes Actu juillet-août ou sur le site www.thonescoeurdesvallees.com

**Les rendez-vous hebdomadaires :**

- Les "Matinées du bien-être" les lundis et vendredis matins
- Les ateliers "Naturellement insolite" le mardi matin
- Les sorties botaniques le mardi matin

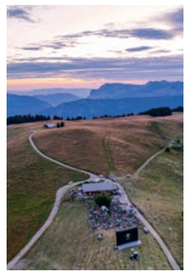

*Projection à la belle étoile à Beauregard*

*A Beatles Tribute*

*La Guinguette Gourmande*

*Jeux m'Amuse*

### Les immanquables

**Biennale des pompiers : 6-7 juillet**
Bal des pompiers, démonstrations, défilés...

**Fête nationale : 13 juillet**
Marché nocturne artisanal, feu d'artifice et bal populaire

**Nocturne des commerçants : 25 juillet et 1er août**
De 18h à 21h, ouverture prolongée, animations et concerts

**Jeux m'Amuse : 31 juillet et 7 août**
Nouvelle formule, encore plus d'activités !

**Projection à la belle étoile Plateau de Beauregard : 5 août**
« De Vallées en Sommets », un écran géant de 12m x 8m projettera le magnifique film qui retrace l'aventure atypique qui mène Cyril Robert et sa jument Kamaée au cœur des Alpes de Savoie en juillet 2017

**Concert de l'été "A Beatles Tribute" : 13 août**
Avec le groupe HELP venez célébrer la musique qui a changé le monde ! Musique, instruments et costumes fidèles aux originaux

**Thôn'Arts Récup' : 9-11 août**
24ème édition - exposition, sculptures en direct

**Bal Populaire : 15 août**
Animé par "WAKE UP!"

**Cinéma en plein air : 16 août**
Film « Les petites victoires » - Place Avet

**La Guinguette Gourmande : 6-8 septembre**
3ème édition - salon gastronomique & espace festif, lancement de la Saison Culturelle, concerts de « One Rusty Band » et « Full Groove », spectacle « La cuisinière » et thé dansant le dimanche après-midi avec l' « Orchestre Temps Danse »

# LIEN SOCIAL, SOLIDARITÉ *& séniors*

## POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA NOUVELLE MAISON PITTET - *Mercredi 14 février*

Les élus municipaux, intercommunaux et départementaux ont accueilli les partenaires du projet, dont l'équipe d'Alpes Habitat Coopératif, et une partie des acquéreurs, pour la pose de la première pierre de la nouvelle Maison Pittet, au départ de la montée du Calvaire. Il a été rappelé le principe du Bail Réel Solidaire (BRS) qui permet aux communes et aux promoteurs de proposer à l'achat des logements accessibles en dessous des prix du marché. La Maison Pittet accueillera ainsi 12 logements du T2 au T4 et sera livrée au 1er semestre 2025.

## SÉJOUR PART'ÂGE 1 SÉNIOR 1 JEUNE - *Du 21 au 25 mai*

Des jeunes de la MFR du Villaret et des séniors ont vécu un séjour partage en Ardèche pendant 1 semaine du 21 au 25 mai !

Cette initiative fait suite à la réponse de l'appel à projet appelé « Séjour Part'Âge » proposé par la MSA et les centres de vacances AVMA auquel la MFR a répondu pour la deuxième année consécutive.

Ce sont 12 jeunes de la classe de 2nde SAPAT (Services aux Personnes et Animation dans les Territoires) et 20 séniors, dont 5 de Thônes qui sont partis à Vogüé.

Ce séjour a été riche et intense tant pour les jeunes que pour les séniors. Des visites, des activités intergénérationnelles, des temps de papotage, de jeux... Autant d'occasions pour renforcer le lien social.

Une belle aventure qui, nous l'espérons, pourra être renouvelée.

## CRÉER DU LIEN ENTRE LES ENFANTS ET LES SÉNIORS *à travers la littérature*

Une douzaine d'enfants fréquentant le centre de loisirs des Abeilles a été accueillie 4 mercredis par les résidents de la toute nouvelle résidence séniors pour participer au projet national « Prix Chrono ».

Chaque mercredi, les jeunes et les séniors ont découvert 1 livre sélectionné et ont fait une activité ludique ou manuelle en lien avec celui-ci.

Ainsi, durant ces 4 matinées, les résidents ont lu 4 ouvrages aux enfants :

1. La planète de grand-père
2. Un lien plus fort que tout
3. Tous les chemins de mon papi
4. Ce jour-là

Ces albums traitent du parcours de vie, des souvenirs, de la relation grands-parents/petits-enfants, de la vieillesse ou de la mort et de la transmission du savoir.

A l'issue de ces lectures, tous ont voté pour leur livre préféré avant le dépouillement dans les règles de l'art et la remise du certificat de membre du jury.





## SPECTACLE INTERGÉNÉRATIONNEL « MAMIE-MINOTS » - *Mardi 18 juin*

Organisé par le Multi-accueil et la crèche familiale avec la participation du Relais Petite Enfance et de l'association VEO : Vieillesse En Or.

Ce concert-spectacle invitait les tout-petits, de la crèche familiale, du Multi-Accueil, du RPE et les plus grands, des résidents de l'EHPAD et de l'accueil de jour, à se rencontrer et à passer un moment ensemble autour de chansons à gestes, jeux de doigts, jeux de mains. Trois musiciens-comédiens ont chorégraphié leur spectacle Mamie-Minots de façon intimiste, poétique et tendre, afin de permettre à chacun de participer, de faire ensemble, et de découvrir une panoplie d'instruments de musique. Le spectacle était suivi d'un goûter à partager, afin de se rencontrer.

En amont, une rencontre s'est déroulée à l'espace petite enfance et à l'EHPAD pour apprendre ensemble quelques chansons et jeux de mains intégrés dans le spectacle.

Cet évènement avait pour objectif de créer du lien, de permettre un moment d'échange intergénérationnel, pour marquer l'entrée dans l'été.

## LE CAFÉ DADDY

### Création d'un Café Associatif à l'EHPAD !

***Avec la volonté d'ouvrir la structure vers la ville et ses habitants, l'équipe de direction, les soignants et les familles de résidents, ont travaillé avec une association Régionale, le Groupe des Cafés Daddy, pour créer un café associatif dans l'Ehpad.***

Avec ce réseau, qui a ouvert deux Cafés associatifs en résidences autonomie sur Lyon en 2021 et 2022, une convention de collaboration a été signée en décembre dernier pour mettre en place et gérer un Café Associatif ouvert à tous dans la salle polyvalente.

Ouvert depuis le mois de juin 2024, le café se veut être un lieu de rencontres et d'échanges pour tous, en favorisant la création de liens intergénérationnels à travers des moments de convivialité, d'activités et d'animations. Un poste de gérant a été créé par le réseau régional, et une place importante est laissée à l'engagement bénévoles pour participer à l'animation et la gestion du lieu.

**Au Café Daddy on peut :**

- venir partager son déjeuner (plats apportés par chacun) du mardi au jeudi tous les midis
- participer aux activités et animations les après-midis du mardi au dimanche (activités manuelles, culturelles, thé dansant...)
- prendre un goûter à partir de 16h
- organiser et animer des activités pour des petits groupes

Et bien sûr, prendre un café à tout moment (suivant les horaires d'ouverture bien sûr) et partager de bons moments autour d'un jeu de société...

La condition : prendre son adhésion (prix libre) et s'engager à respecter la Charte de fonctionnement des Cafés Daddy qui favorise l'entraide, la rencontre et la solidarité entre les générations.

Horaires d'ouverture :
du mardi au jeudi de 10h à 18h
du vendredi au dimanche de 13h30 à 18h

Contact : Café Daddy Thônes
10 rue du 8 mai 1945
06 71 42 09 94
thones@groupedaddy.fr

Chez Daddy
PLUS QU'UN CAFÉ !

# PATRIMOINE & histoire

## L'AUTRE FRESQUE DE LA SALLE DES MARIAGES

***Pour faire suite à l'article de la page 11, découvrez l'autre œuvre de Samson Flexor, située sur la face ouest de l'ex salle consulaire et qui présente dans un curieux mélange, des évènements différents de l'histoire locale.***

Cette fresque peinte aux frais du maire Louis Haase représente la scène du 13 octobre 1793 pendant laquelle les Thonains, en élisant leurs députés à l'Assemblée des Allobroges, vont leur demander de voter le premier rattachement de la Savoie à la France révolutionnaire.

L'ancien duché de Savoie devient le 84ème département de la République, celui du Mont Blanc. Cet épisode révolutionnaire ne durera qu'une vingtaine d'années, avant de voir revenir la Savoie en 1815 dans le Royaume de Piémont Sardaigne.

Mais l'originalité de cette fresque est de représenter cette scène du 13 octobre 1793 avec plusieurs anciens maires de Thônes dans des rôles anachroniques : on y voit le grand bienfaiteur de la commune Joseph Avet (né en 1811) en position centrale, et les maires Agnellet, Sylvestre, Richard et Michel, ainsi qu'un premier adjoint, Maurice Grand, doyen de Thônes et petit fils de celui qui présida effectivement l'Assemblée de 1793.

## TOPONYMIE : LA RUE SAINT BLAISE

***Médecin et évêque arménien du IVème siècle, Saint Blaise guérissait les hommes comme les bêtes sauvages.***

Il semblerait être la réincarnation chrétienne du chien loup païen de nos ancêtres celtes. La dévotion à ce saint a longtemps été répandue dans nos contrées.

Thônes était au Moyen Âge un centre de bienfaisance, puisqu'on trouvait à Tronchine une maladière - ou maison de lépreux - qui était en pleine activité en 1333. Une des maisons au bord de la route porte une niche qui abritait le saint.

De nos jours le quartier avoisinant porte ainsi le nom de Saint Blaise.

Cette dévotion a pris une nouvelle forme au début du XXème siècle : emblématique du mois de février à Thônes jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, la vogue de la Saint-Blaise était pour les jeunes gens l'occasion privilégiée de se rencontrer.

Première fête de l'année, célébrée le dimanche et le lundi les plus proches du 3 février, les habitants se retrouvaient dans les cafés, les restaurants et au cours d'un grand bal.

Avec des rituels bien codifiés, une comptine, une boucle de laine brute, les jeunes filles allaient invoquer le saint protecteur de la maladière de Tronchine, avant d'entrer dans la danse, de festoyer et peut-être de rencontrer là leur futur mari, s'il plaisait à Saint Blaise de passer le flambeau à Saint Valentin qui le suit de près au calendrier !

*"Va inviter la petite, là bas, elle danse bien."*

Le lundi, tous allaient manger les crozets, ceux faits par le boulanger pour l'occasion selon une recette spéciale, comme toutes les offrandes votives.

## CÉRÉMONIE DU 80ÈME ANNIVERSAIRE DES GLIÈRES

### Un soin particulier dans le symbolisme et la mise en couleur

***Le dimanche 7 avril a eu lieu, à la Nécropole nationale de Morette, la célébration du 80e anniversaire des combats des Glières. Une cérémonie présidée par Monsieur le Président de la République, au cours de laquelle les valeurs de cohésion et de fraternité des maquisards ont été célébrées, et replacées dans le contexte contemporain du besoin de paix qui anime la nation et la société.***

Le Chef de l'État était accompagné de la Présidente de l'Assemblée Nationale, Yaël BRAUN-PIVET, et du Ministre des Armées, Sébastien LECORNU.

Cette commémoration fut une fois de plus l'occasion de s'imprégner du passé de ce lieu chargé d'histoire, et d'honorer le souvenir des 105 combattants du maquis qui y reposent pour l'éternité.

Elle fut d'autant plus émouvante qu'elle fut marquée par l'absence des rescapés, dont le dernier, Jean Isaac-Tresca, est décédé en 2022.

Point d'orgue de la cérémonie, le discours d'Emmanuel Macron, au cours duquel il a plusieurs fois souligné l'importance de l'unité de la nation - une diversité d'horizons unis par une même cause « VIVRE LIBRE OU MOURIR ».

Le Président de la République s'est également exprimé sur l'importance de la transmission et du devoir de mémoire. Diffuser l'esprit de la Résistance, conserver le souvenir de ceux qui sont morts pour la liberté, tirer des enseignements de l'histoire. Et en particulier pour la jeune génération.

En effet, nous avons pu compter sur la présence de 582 écoliers et collégiens de tout le département, habillés en bleu, blanc et rouge afin de reconstituer le drapeau français sur la Tribune.

Parmi eux, les enfants du Conseil Municipal Jeunes de Thônes qui ont prononcé l'appel des combattants morts pour la France et reposant à la nécropole de Morette.

A la fin de la cérémonie, Emmanuel Macron s'est approché de la tribune des enfants pour les remercier. Puis il s'est offert un bain de foule improvisé avant de rejoindre le plateau des Glières.

*Le Président et les maires des communes participantes*

*Paul Couloumy, jeune maire du CMJ, en compagnie du Président*

# ACTUALITÉS *intercommunales*

## RETOUR SUR LA FÊTE DE LA NATURE 2024

***200 personnes ont été sensibilisées à l'environnement au cours des 5 jours de la Fête de la Nature 2024 organisée par la CCVT.***

La sensibilisation jouant un rôle fondamental dans la préservation des espaces naturels, les équipes de la CCVT se sont mobilisées afin de présenter au grand public de nombreuses animations pendant les 5 jours de la manifestation. Par l'intermédiaire de l'animation des sites Natura 2000, la CCVT agit en faveur de l'amélioration des connaissances.

L'ambiance de la semaine aura été à la pluie, mais la nature et le public étaient au rendez-vous !

En témoignent les paroles de participants aux 12 ateliers : « Au réveil, je n'avais pas trop envie mais finalement c'était bien ! », « l'année prochaine, comptez sur moi ! », « les chantiers à l'alpage, c'est aussi pour les femmes ! », « les oiseaux, ce n'est pas réservé qu'aux ornithologues aguerris »...

Autant de retours positifs qui prouvent que cette action de présentation de la montagne « utile » à la découverte de la faune et de la flore aurait presque un goût de « reviens-y » !

La CCVT remercie les partenaires qui ont contribué à la réussite de cet évènement, en particulier l'Office de Tourisme Intercommunal Thônes Cœur des Vallées, l'Écomusée du Bois et de la Forêt, la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie et la Maison de la Pomme et du Biscantin.

### *En chiffres...*

- 12 animations proposées
- 200 personnes sensibilisées
- 14 gîtes à chauve-souris construits
- 1 chantier participatif avec 35 participants
- 5 hectares d'alpage fauchés
- 1 programme de science participative
- 1 interview Radio France Bleu Savoie
- 5 jours de bonheur et 1000 souvenirs merveilleux

## SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE

***Depuis 2022, la CCVT propose à tous les particuliers du territoire de faire broyer leurs branches à domicile, gratuitement. Ce service est réalisé par le chantier d'insertion Aravis Lac et les agents du service de gestion des déchets. Ce printemps, c'est à Thônes qu'il y a eu le plus de broyages : 43 foyers ont bénéficié du service sur 167 rendez-vous enregistrés !***

**Quel intérêt ?**

Economique : moins de trajets en déchetterie, et une ressource gratuite pour améliorer votre jardin

Pratique : pas de perte de temps

Écologique : moins de déchets, de transport inutile et de traitement, et un apport naturel pour l'entretien du jardin

**A savoir**

- Pour les habitants du territoire uniquement
- Sur rendez-vous (à partir de début septembre pour les prochains)
- 1 à 2 fois par an au printemps ou à l'automne
- Broyat à conserver pour être utilisé au jardin
- Informations : site internet de la CCVT et au 04 50 32 17 35

## NAVETTES SAISONNIÈRES ARAVIS BUS

### Renforcement du réseau pour la saison été 2024

***Du 22 juin au 7 septembre 2024, les navettes Aravis Bus gratuites seront de nouveau en circulation sur le territoire des Vallées de Thônes.***

Cette saison, le réseau propose aux usagers quelques nouveautés :

- Toutes les lignes du réseau passent en haute saison durant toute la période estivale (suppression de la basse saison)
- La ligne Thônes/Manigod est renforcée : plus de fréquence et fonctionnement les dimanches

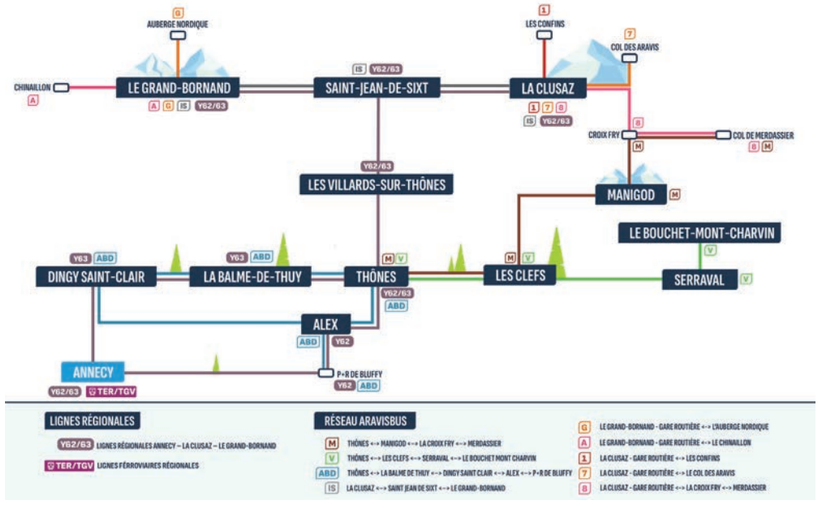


Des expérimentations seront aussi menées sur le territoire avec la mise en place de navettes vers les cols :

- De Plan Bois : du 13 juillet au 18 août 2024
- De la Colombière : du 13 juillet au 18 août 2024
- Des Annes : tous les mardis du 9 juillet au 20 août 2024

Depuis Thônes, vous pouvez emprunter la ligne M pour vous rendre au plateau de Beauregard ou une navette pour le Col de Plan Bois. Vous pouvez également vous rendre à la Plaine du Fier et rejoindre le lac d'Annecy (correspondance ligne V3 P+R Bluffy) avec les lignes de la basse vallée. Plus d'informations sur aravisbus.fr.

## L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE, UN LIEU OUVERT À TOUS

***L'espace France services des Vallées de Thônes est doté d'un Espace Public Numérique (EPN), ouvert à tous ses usagers. 4 postes informatiques sont mis à disposition gratuitement et en libre-service : ordinateurs, imprimante multifonction, connexion internet, webcam... l'EPN dispose de tout l'équipement nécessaire !***

Vous pouvez venir y réaliser toutes vos démarches administratives : effectuer une demande d'allocation ou de carte grise, une pré-demande de carte d'identité, mettre à jour votre dossier personnel en ligne, transmettre des pièces justificatives, faire votre déclaration annuelle de revenus... Et ceci en toute autonomie.

Si besoin, une aide vous sera proposée pour utiliser au mieux le matériel à disposition et effectuer les manipulations de base (vous connecter au site d'un Service Public, créer une adresse électronique, créer votre espace personnel...).

L'EPN est accessible aux horaires d'ouverture de France services (hors créneaux de 16h30 à 18h30 et de 12h00 à 14h00). Jusqu'en août prochain, Lucas, en mission de Service Civique, intervient 3 jours par semaine pour accueillir les usagers et accompagner ceux qui le souhaitent à la prise en main des outils : il vous accueille le lundi et le mercredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et le jeudi après-midi, de 13h30 à 16h30.

Lorsque le besoin d'accompagnement de l'usager devient plus complexe, ce sont les Conseillères France services qui peuvent prendre le relais lors de leurs accueils (avec ou sans rendez-vous).


Bulletin municipal - n°61 / juillet 2024

# COIN *des élus*

**TERMINÉ MAIS DISSIMULÉ AVANT IMPRESSION**





# ARRIVÉES *& départs*

## LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL dans la commune

### PERSONNEL MUNICIPAL

**Arrivées :**

- **Nathalie FARIA** - Agent d'accueil - prise de poste le 15 janvier 2024.
- **Catherine GONNET** - Agent du service finances - prise de poste le 15 janvier 2024.
- **Séverine PUGNET** - Agent du service finances – prise de poste le 15 avril 2024.

**Départs pour raisons personnelles :**

- **Amandine CHARTIER** - Assistante maternelle - a quitté la collectivité le 1er mars 2024.
- **Frédéric LOUIS** - Agent de Police Municipale - quitte la collectivité le 1er juillet 2024.
- **Émilie LE ZALLIC** - Agent restaurant scolaire - quitte la collectivité le 31 juillet 2024.
- **Noémie ROMEYER** - Agent administratif Police Municipale - quitte la collectivité le 1er août 2024.
- **Manon GALLET** - Agent restaurant scolaire - quitte la collectivité le 31 août 2024.

**Départs à la retraite :**

- **Dominique JACQUES** - Agent de propreté des locaux – au 30 juin 2024.
- **Isabelle PIGNATI** - Agent de cantine et du CCAS – au 1er novembre 2024.

## MERCI JEAN-PAUL !

Jean-Paul Chavas, passionné de lecture, d'écriture et de vélo, a mis à l'honneur pendant 22 ans la ville de Thônes ! Avant de devenir correspondant de presse pour le Dauphiné Libéré, il a tenu son commerce de cycles sur Annecy de 1974 à 2002. Cette aventure lui a permis de tisser des liens d'amitié avec des grands noms de la discipline fréquentant son établissement, tels que Jacques Anquetil, Bernard Hinault, Bernard Thévenet et Eddy Merckx...

C'est en 2002, alors qu'il prend sa retraite, qu'un ami, convaincu par ses écrits pour l'Essor Savoyard au bénéfice d'associations sportives locales, l'oriente vers le quotidien « Le Dauphiné Libéré » alors à la recherche de correspondants de terrain. Il a d'abord œuvré dans le secteur d'Annecy-Le-Vieux et de Veyrier-du-Lac de 2002 à 2004 pour ensuite se consacrer pendant plus de 20 ans aux vallées des Aravis.

Jean-Paul a eu beaucoup de plaisir à côtoyer les élus, les citoyens et être au plus proche de toute l'actualité.

Il va pouvoir prendre le temps de s'occuper de sa famille, son épouse, ses 4 enfants et 5 petits-enfants. Pour son plus grand bonheur, il va maintenant soutenir 2 de ses fils qui ont ouvert une échoppe à double activité rue des Clefs, l'un pour l'entretien, la vente et la location de vélos, l'autre pour la réparation de matériel informatique et de téléphone. Un belle histoire de transmission !

Merci Jean-Paul pour ta bienveillance, ta fidélité et ta disponibilité durant toutes ces années.

## En pratique...

### Mairie

Du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30 -17h30
Le vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30
Services techniques et Urbanisme fermés le mardi et le jeudi après-midi.

04 50 02 91 72
accueil@mairie-thones.fr
**www.mairie-thones.fr**

### Office de Tourisme Thônes Cœur des Vallées

Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h

04 50 02 00 26
infos@thonescoeurdesvallees.com
**www.thonescoeurdesvallees.com**

### Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Lundi : 9h30-12h / 13h30-16h30
Du mardi au vendredi :
9h-12h / 13h30-16h30

04 50 32 13 59
**ccdesvalleesdethones.fr**

### Bibliothèque-Multimédia

Lundi : 13H30-17h30
Mardi-jeudi-vendredi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h / 13h30-17h30
Samedi : 8h30-13h30

04 50 02 96 92
bibliothèque@mairie-thones.fr
**bibliothèque-thones.fr**

## Autres contacts utiles

### La Poste
Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h
Samedi : 9h-12h

### La Régie d'Électricité
Du lundi au vendredi :
9h-12h / 13h30-17h30

04 50 32 17 17
service-client@ret.fr

### Espace France Services
Lundi - Mercredi :
9h-12h, sur RDV de 13h30 à 16h30
Mardi - Jeudi :
13h30-16h30, sur RDV de 16h30 à 18h30
Vendredi : 9h-12h, sur RDV de 12h à 14h

04 58 13 00 28

### La Déchetterie
Du lundi au vendredi : 13h30-18h
Samedi : 8h-12h / 13h30-18h

04 50 32 13 59

## Numéros d'urgence

Astreinte du service des eaux : 06 32 65 67 18
Cabinet médical : 04 50 05 69 00
Sapeurs-pompiers : 18
SAMU : 15
Appel d'urgence européen : 12
Gendarmerie de Thônes : 04 50 02 00 24

**WWW.MAIRIE-THONES.FR**

**Application Maires & Citoyens**